



LE CHASSEUR ARDÉCHOIS

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE

N°108 - 1er semestre 2021

Thèse sur le sanglier et l'effort de chasse (page 14)

Tous les dégâts

Grand Gibier en Ardèche

page 18 à 25

Sécurité

La nouvelle formation décennale

page 10 à 11

Dossier équarrissage

les bonnes pratiques

page 26 à 28

CONGRÈS 2021 DE LA FDC 07 EN LIGNE

CHASSE A L'ARC EN ARDECHE

Dimanche 17 janvier 2021, l'ACCA de Beauchastel organisait une journée de chasse à l'arc ! En partenariat avec des archers venus de Drôme et d'Ardèche, une battue a été organisée dans la réserve communale de chasse.

3 sangliers de 18, 54 et 67 kg ont été prélevés au cours de la journée.

Pour Franck CHALAS, président de l'ACCA de Beauchastel, la journée fut une belle réussite et il compte bien renouveler l'opération dès le début de la saison à venir !



COMPTAGES NOCTURNES, UNE ANNÉE QUASI BLANCHE

Pour la seconde année consécutive, la COVID 19 a particulièrement perturbé le déroulement des opérations de suivi de la faune sauvage.

La situation est longtemps restée très floue.

Au 10 mars 2021, nous avons enfin reçu l'arrêté préfectoral permettant l'organisation des comptages nocturnes en période de couvre-feu. Cependant, beaucoup de circuits auraient dû être parcourus bien avant.

La date trop tardive n'a pas permis de les réaliser au risque d'avoir des résultats qui ne soient ni représentatifs, ni comparables aux autres années.

Nous avons alors décidé de ne maintenir les suivis que sur quelques communes pour cette année 2021.

LE DRONE, UN OUTIL D'AMÉLIORATION POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES NATURELS

Dans le cadre des projets développés par la FDC pour la biodiversité, il est parfois difficile d'organiser les chantiers en ayant « les pieds sur terre ». Les services du département de l'Ardèche disposent d'un drone et d'un « pilote » confirmé.

Au travers d'un partenariat entre nos 2 structures, le département réalise des images vues du ciel de certaines de nos actions environnementales.

Sur l'image 1 ci-dessous, il est possible de visualiser une partie des ouvertures de milieux réalisées en forme de mosaïque. Cette image a été réalisée sur la commune de St Marcel d'Ardèche dans le cadre des actions « biodiversité » conduites avec de nombreux partenaires.

L'image n°2 permet de voir de façon très nette les aménagements réalisés (creusement des zones en eau). Ces images nous sont très utiles pour évaluer la pertinence de nos interventions et planifier les actions suivantes. Ces mêmes clichés réalisés dans quelques années permettront d'évaluer plus facilement l'évolution des aménagements.



Image n°1 - Vue partielle d'une zone aménagée. Image réalisée à 150 m de hauteur. On visualise très bien l'alternance entre végétation rase et bosquets, très favorable à une faune et une flore diversifiées.



Image n°2 - Zone humide aménagée à Saint Cyr, au nord Ardèche. La vue du ciel permet de parfaitement visualiser les ouvertures réalisées

LE MOT DU PRÉSIDENT

Amies chasseresses, amis chasseurs



Déjà un an que nous vivons dans un contexte particulièrement inédit. A l'heure ou nous espérons, enfin, voir le bout du tunnel il est déjà le moment du congrès 2021 de votre fédération. Nous n'avons pas pu le tenir en 2020. Le congrès aura bien lieu cette année, sous une forme inédite puisqu'il sera « dématérialisé ». Mais il était impensable, au vu des décisions à prendre, de ne pas le faire cette année, tant les décisions à prendre sont importantes.

La réforme de la chasse, initiée il y a quelques années par notre président national Willy SCHRAEN se met en place progressivement.

Nous détaillerons dans ce journal en page 6, une partie de cette nouvelle réforme.

Notamment en ce qui concerne la maîtrise des populations de grand gibier et ce que cela entraîne au niveau des flux financiers pour votre fédération, et pour le portefeuille du chasseur. Ces changements profonds, souhaités par la chasse française, sont liés à la mise en place du permis national à 205 euros.

Le congrès dématérialisé aura lieu ce week-end. Des vidéos, dossiers, seront disponibles à travers une page internet réservée aux adhérents de la FDC. Vous vous connecterez avec vos codes de la validation du permis de chasser, ou bien-sûr pour les Présidents avec votre code intranet de l'association que vous représentez.

Pour la plupart d'entre vous, ce sont vos présidents qui seront amenés à choisir une nouvelle répartition des cotisations des chasseurs Ardéchois. Plusieurs propositions ont été établies par la fédération, toutes ont pour objectif d'en assurer sa pérennité financière.

Je vous invite, dès ce weekend, à venir nous rejoindre sur la page « spécial congrès 2021 » de votre FDC.

Je tiens aussi à souligner un autre axe fort engagé avec la région AURA depuis 2016. Depuis cette date, la FDC 07 a bénéficié de plusieurs dizaines de milliers d'euros d'aide (dans le cadre de « conventions de partenariats et d'objectifs ») de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Pour la sécurité à la chasse
- Pour la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement (découverte de la biodiversité)
- Tout récemment, octroi d'une aide pour contribuer à la mise en place d'un système de gestion propre des déchets de chasse (équarrissage).

Merci au président de la région et à son exécutif pour cet engagement fort au côté des chasseurs, pour ce soutien financier très apprécié, pour cette reconnaissance affichée du rôle des chasseurs dans la nature et de nos actions en faveur de la biodiversité. Mais ces aides seront-elles reconduites ? Cela va dépendre de qui est à la tête de l'exécutif... rendez-vous après les élections régionales. Si statu quo, pas de raison qu'elles cessent. Par contre il est évident que si la région est dirigée par un ou une militante EELV, nous n'aurons plus rien à espérer et les soutiens changeront de camp... Amis chasseurs je vous le dis et l'écris, battre et faire battre les opposants à la chasse est pour moi un devoir moral. Il doit en être de même pour vous. Restons unis et solidaire pour affronter les échéances, les incertitudes futures et les défis qui s'annoncent. Je sais pouvoir compter sur vous.

Enfin je veux rappeler ici à tous les chasseurs de petits gibiers combien mes pensées les ont accompagnées tout au long de l'automne. Nous avons proposé en CDCFS des mesures de report de date de fermeture concernant certaines espèces de petits gibiers pour que vous puissiez pratiquer aussi votre passion, elles n'ont pas été retenues. A la différence des chasseurs de grands gibiers vous n'avez pas pu chasser. Je sais que vous êtes restés vigilants et responsable face à l'épidémie de la COVID 19. Mais à quel prix ! Je tenais à vous saluer et à vous remercier pour votre responsabilité. Personnellement j'ai toujours pensé que le malheur des uns n'a jamais fait le bonheur des autres.

Bon congrès
Bien à vous

Jacques AURANGE



Rejoignez-nous, vous verrez, vous serez les bienvenus chez nous !



www.chasseardeche.fr

Le chasseur ardéchois

Journal semestriel n°108 de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche
L'escrinet - 07200 Saint-Étienne-de-Boulogne
Tél. 04 75 87 88 20 - Fax 04 75 87 88 30
Guichet unique : tél. 04 75 87 88 31
e-mail : fdc07@fdc07.fr
site internet : www.fc07.fr

Directeur de la publication : Jacques Aurange
Rédaction : Commission communication
Crédit photos : service technique FDC/Bernard Bellon
Pixabay
Couverture : @photo : FDC 07
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2021
© Agence GFCOM : 04 90 30 65 90

PREMIER CERF PRÉLEVÉ À LA CHASSE EN ARDÈCHE !

C'est l'ACCA de SAINT-LAURENT-LES-BAINS qui a eu la primeur du premier cerf prélevé en Ardèche ! Le plan de chasse initié en 2019/2020 avait permis l'attribution cette année-là de deux animaux sur les ACCA de COUCOURON et SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES.

La dernière saison 2020/2021 les deux ACCA précédentes ont eu à nouveau un bracelet, qu'elles n'ont pas réalisé. Cela n'a pas été le cas pour la nouvelle ACCA attributaire, SAINT-LAURENT-LES-BAINS. Elle a pu réaliser son plan de chasse, le prélèvement d'un magnifique faon de 76 kg le 14/01/2021.

Le plan de chasse Cerf est qualitatif à la différence du plan de chasse chevreuil qui est dit « indifférencié ». Le plan de chasse qualitatif a pour objet de fixer des catégories d'âge et de sexe en objectif de prélèvement. En général, et c'est ce qui est en cours en Ardèche avec ces premières attributions, le gestionnaire se fixe comme objectif de prélever des jeunes animaux. Ceci permet de laisser prospérer les adultes reproducteurs.



LA FDC S'IMPLIQUE DANS L'IMPLANTATION DE HAIES

Après avoir été arrachée au rythme des remembrements durant les dernières décennies, la haie apparaît désormais comme un élément du paysage indispensable au maintien de la biodiversité dans les milieux agricoles. Au-delà des intérêts naturels, la haie se révèle aussi nécessaire à la préservation des terres agricoles. Pour toutes ces raisons, le mardi 26 janvier 2021, la FDC 07 a mis en place plus de 300 m de haie environnementale sur une partie du domaine viticole de M. GRENIER. Cette implantation réalisée sur la commune de Saint Désirat, avait des objectifs multiples :

Pour l'exploitant :

- Maintien des sols, protection contre le vent, développement d'espèces qui prédatent les parasites de la vigne.

Pour les chasseurs :

- Développement de la biodiversité, restauration de milieu naturel et du bocage en milieu viticole.

La plantation a été effectuée avec les élèves en BAC professionnel Gestion des Milieux Naturels de la maison familiale et rurale de Mondy. Cette école prépare aux métiers de l'environnement.

L'implantation est encadrée par une convention signée entre les parties. Avec des aides de la région AURA, la FDC a financé la totalité des plants et des frais de plantation. M. Grenier a préparé le sol et assuré la mise en place du paillage (couverture de copeaux de bois installée au pied des plants pour favoriser la reprise).

Seules des essences locales ont été choisies (Nerprun alaterne, Filaire, Chêne vert, Cerisier de Sainte-Lucie, Troène, Cornouiller sanguin, Noisetier...). Ces végétaux ont été sélectionnés afin de répondre aux objectifs de l'entreprise agricole et aux exigences environnementales.

Depuis, les demandes se multiplient et les projets de convention agriculteurs/chasseurs sont de plus en plus nombreux.



Le 23/01/2021, les élèves de la MFR de Mondy en cours de plantation



L'ECOLE DE LA NATURE

ZOOM SUR LA MFR DE MONDY

La MFR (Maison Familiale et Rurale) de Mondy est un établissement scolaire (associatif privé), sous contrat du ministère de l'agriculture depuis 1967, qui dispense des formations par alternance. Implantée au pied du Vercors Drômois, la MFR est spécialisée dans les métiers de la nature et de la biodiversité depuis plus de 50 ans. Etablissement à taille humaine (180 jeunes), l'école propose des parcours adaptés de la 4^{ème} au BTS, avec une pédagogie de l'alternance favorisant l'insertion (18 semaines en centre de formation et 18 semaines de stage pour une année scolaire). Reconnue par le milieu professionnel, la MFR dispose d'un réseau de partenaires diversifiés dans le milieu de la nature (Fédération des Chasseurs du quart Sud-Est, collectivités territoriales, associations, entreprises du secteur privé...).

La MFR est administrée par une association composée de parents et de professionnels et travaille en lien avec l'équipe de salariés. Le recrutement s'effectue sur dossier et privilégie le projet du jeune.

Les différentes formations proposées par la MFR sont :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole
- Seconde professionnelle « Nature Jardin Paysage Forêt » avec une spécialisation "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune"
- Première et terminale BAC PRO "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune"
- BTS "Gestion et Protection de la Nature"



L'école de la Nature !

Des formations par alternance de la 4^{ème} au BTS

4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole

Seconde professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt
spécialité Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

Première et Terminale Bac pro
Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

BTSA Gestion et Protection de la Nature

Nature et biodiversité
Gestion des espaces naturels
Faune et flore
Chasse et pêche
Animation nature...

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

MFR de Mondy - 2190, Route de Mondy - 26300 BOURG-DE-PEAGE
0475711860 - www.mondy.fr - www.facebook.com/mfrmondy
Conception : A. Coeur - [@justofestthings](https://www.instagram.com/justofestthings) - [ndofree.com](https://www.instagram.com/ndofree.com) | Ne pas lâcher sur la voie publique.

Un partenariat fidèle entre la MFR de Mondy et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche :

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche est un partenaire fidèle de la MFR de Mondy. Chaque année, des activités de chantier de génie écologique sont réalisées par nos jeunes sur différents territoires du département de l'Ardèche. Ainsi, au cours de l'automne 2020, 3 journées de chantiers ont été effectuées sur la propriété de la FDC07, afin de restaurer le sentier pédagogique du col de l'Escrinet : création des soutènements, balisage, panneautage, et mise en place du mobilier pédagogique. Ces travaux réalisés en partenariat avec 2 autres organismes ont permis de rendre cet aménagement accessible au plus grand nombre.



Restauration du sentier pédagogique de l'Escrinet

La MFR contribue également depuis plus de 10 ans à la restauration des habitats du lapin de garenne sur plusieurs territoires de Sud Ardèche. En partenariat avec les acteurs locaux (ACCA de Bourg St Andéol et St Marcel d'Ardèche), nos élèves interviennent selon les préconisations du plan de gestion du site : Coupe d'éclaircie sur le peuplement de chênes kermesse, création de corridors écologiques, et construction de garennes artificielles.



Restauration du sentier pédagogique de l'Escrinet

Cette activité fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation pratique des compétences professionnelles dans la perspective de l'obtention de l'examen (contrôle continu). En ce début d'année 2021, la MFR est également intervenue pour réaliser le premier chantier de plantation de haies champêtre sur un territoire du Nord Ardèche (ACCA de St Désirat). Les principaux objectifs de l'opération d'aménagement étaient d'améliorer la biodiversité du site et de recréer des corridors écologiques, par la plantation d'une haie multi-stratifiée et diversifiée (végétaux à feuilles caduques et persistantes, essences mellifères...). Ainsi, la FDC07 contribue activement à la formation de nos jeunes (futurs professionnels de l'environnement), par la participation régulière à des actions techniques, mais également par l'accueil de stagiaires.

Si vous êtes intéressé par nos formations, vous pouvez visiter le site de la MFR de mondoy (www.mondy.fr) ainsi que notre page Facebook, et nous contacter pour une visite de l'établissement ou un entretien de recrutement (04.75.71.18.60).

RÉFORME DE LA CHASSE

LA RÉFORME DE LA CHASSE ET LES FLUX FINANCIERS

Une grande réforme de la chasse a été enclenchée avec la réforme des permis nationaux. De nombreux autres aspects concernant notre activité sont aussi concernés :

- La réforme de l'indemnisation des dégâts de grands gibiers
- Le transfert de compétence du Préfet aux fédérations pour de nombreuses modifications réglementaires concernant les ACCA, les fédérations, ...
- Formation sécurité obligatoire décennale à compter de 2021,
- ...

La chasse aborde un tournant qui devra être en adéquation avec notre société d'aujourd'hui. Ce ne sera pas facile quand on voit l'acharnement que développe quelques groupuscules pour détruire l'image de la chasse. Un des points importants qui contribuera à maintenir une stabilité forte de la chasse au niveau national est bien l'articulation financière de nos structures. Et leurs capacités à gérer les problèmes. Cet article précise ces nouvelles répartitions des flux financiers depuis le portefeuille du chasseur vers les structures de la chasse.

Le déséquilibre lié aux dégâts

Un des points parmi les plus importants pour le chasseur est la réforme financière.

Le « permis national à 200 euros » est venu bouleverser un « ordre établi » depuis plus de 20 ans en ce qui concerne l'indemnisation des dégâts de grands gibiers.

Par le passé, votre FDC de l'Ardèche délivrait environ 90 % de permis départementaux. Ces permis comprenaient (presque tous les chasseurs du 07) un « timbre sanglier » d'une valeur de 40 euros. Ce timbre alimentait le compte « dégâts ».

Aujourd'hui, 35 % des chasseurs ardéchois prennent un permis national, les autres un permis départemental. Et c'est là que le bât blesse ! car le chasseur titulaire du « permis national » ne cotise plus pour les dégâts départementaux ! Il y a un réel déséquilibre, une vraie injustice entre le « départemental » qui alimente à hauteur de 40 euros les dégâts et le détenteur d'un permis « national ».

Le constat

Un des objectifs de cette réforme, ne le cachons pas, est de faire diminuer les populations de sangliers qui ont atteint des niveaux trop élevés.

La mesure (approuvée à la quasi-unanimité des Présidents de FDC lors du congrès national de SAINT-MALO en mars 2020) pour atteindre l'objectif ci-avant est simple et affirmée :

« Ce n'est plus aux fédérations par le biais de cotisations diverses de payer les dégâts de gibiers » ! Il faut responsabiliser les territoires ... sous-entendu, qui ont des dégâts !

j'ai des dégâts sur mon territoire, je les paye !

Le constat est très simple : votre FDC a perdu de l'argent. Mais le chasseur en a souvent « gagné » : Le permis national à 200 euros permet des économies. Et le permis « départemental » va être proposé à la baisse lors du prochain congrès. Car le CA de votre FDC souhaite réduire cette « injustice ».

Ce que propose la fédération de l'Ardèche

La FDC va proposer au vote du congrès de ce mois d'avril un échelonnement sur 3 ans :

La baisse du timbre sanglier

- Paiement des dégâts par les territoires (unités de gestion ou autre). C'est une méthode qui sera proposée au vote. Des ajustements pour prendre en compte tous les facteurs ou indices qui influent sur ces dégâts pourront

être révisés.

- Chaque détenteur paiera ainsi au prorata de sa surface chassable à l'échelle de l'entité retenue.
- Les dégâts seront payés à 10 % par l'ensemble des détenteurs de droit de chasse de la commune où ils se situent
- Et les 90 % restant seront partagés entre tous les détenteurs de droit de chasse de l'Unité de gestion, toujours au prorata de la surface du territoire de chasse.

Alors des économies pour le chasseur ?

Ne nous leurrions pas ! Ce serait trop simple !

Une analyse plus globale de la situation peut être résumée ainsi :

Les FDC ne collectent plus d'argent auprès des chasseurs pour financer les dégâts puisque ce sont les territoires qui vont les financer. Néanmoins et c'est une parenthèse qui a de l'importance, elle fera « l'avance » de ces dégâts aux agriculteurs.

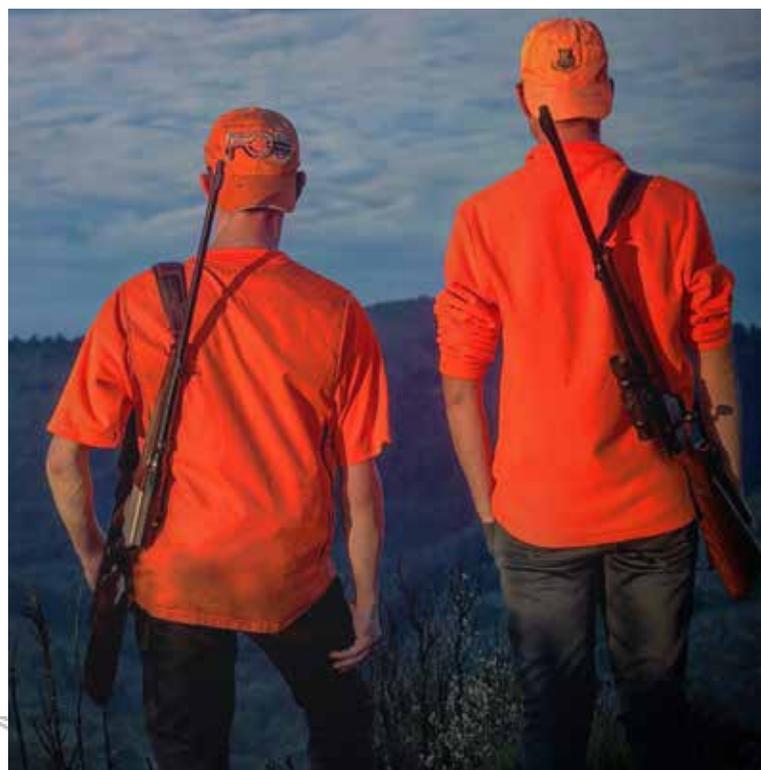
Les FDC devront « récupérer » ces fonds non plus aux chasseurs puisque les cotisations sangliers (timbre...) n'existent plus, ou sont peu élevées. Elles vont donc se tourner vers les territoires de chasse.

ATTENTION ! Nous n'écrivons pas ici que le coût global de la chasse va augmenter mais **que les flux financiers vont être modifiés.**

Là où le chasseur cotisait à la FDC, il va faire des économies : soit il prend un permis national soit il ne paye plus (ou très peu) le timbre sanglier. Mais là où le chasseur fait une économie d'un côté, c'est probablement le coût de sa carte d'ACCA ou chasse privée qui va augmenter... Pour régler les dégâts ! D'où l'importance de la maîtrise des dégâts pour le chasseur !

D'un côté les cotisations « permis » et « FDC » baissent, de l'autre il faudra probablement augmenter la carte d'ACCA si les dégâts sont importants.

A méditer !



PETIT GIBIER



BÉCASSE DES BOIS LE PROGRAMME RÉGIONAL DE SUIVI PAR BALISE GPS/VHF SE POURSUIT

L'étude concernant la stratégie individuelle d'hivernage chez la Bécasse des bois en milieu méditerranéen se poursuit pour la seconde année consécutive.

Cette étude pilotée par la Fédération Régionale des Chasseurs de AURA, le Réseau Bécasse OFB/FNC ainsi que les FDC 07 et 26, a pour objectif de mieux comprendre le comportement de cette espèce face aux conditions climatiques, aux disponibilités alimentaires ou encore l'évolution de ses habitats. A terme, les intérêts seront d'améliorer sa gestion et la préservation de son biotope (voir article Chasseur ardéchois N° 106 p 8-9, disponible en ligne sur le site Internet de la FDC 07).

En décembre 2019, 18 bécasses avaient été équipées. En 2021, ce sont 21 balises qui ont été posées (11 en Ardèche et 10 en Drôme). Choix des sites de capture, relevés des points GPS, application de protocole moutarde, mise en place de pièges photos/vidéo..., tout est renouvelé à l'identique pour obtenir des données comparables d'une année à l'autre.

Quelques grands chiffres des oiseaux équipés :

	2019-2020	2020-2021
% d'adultes	29%	33%
Poids moyens en grammes	324	339
% de mâles	61%	Résultats pas encore disponibles
Nombre de balises suivies (bon fonctionnement)	16 (sur 18)	20 (sur 21)

Aucun résultat n'est à ce jour publié. Des analyses statistiques seront nécessaires pour répondre à cette étude. Cependant, parmi les faits marquants, on peut noter la capacité de certains oiseaux à ne pas sortir du bois durant toute la période de suivi.

Pourtant, certaines sont cantonnées jour et nuit sur des habitats constitués essentiellement de clapas (cailloux). On peut alors clairement s'interroger sur son régime alimentaire ?

Une fois les données analysées, nous ne manquerons pas de vous communiquer les résultats de ces travaux lorsqu'ils seront disponibles, mais il faudra encore être patient...



Bécasse équipée d'une balise. Toutes les données sont informatisées immédiatement après la capture comme en témoigne l'ordinateurs visibles en arrière-plan.



Certaines bécasses utilisent des habitats très caillouteux et passent la totalité de leur temps sur ce même milieu. Ici Kevin LE REST, responsable scientifique du Réseau bécasse en visite de l'habitat d'une des bécasses équipées.

LAPIN, UNE ÉTUDE EN COURS

La FDC 07 vient de lancer une étude ayant pour objectif d'évaluer les effets des aménagements cynégétiques pour le maintien des populations de lapin.

Pour les besoins de ce travail, un inventaire des communes qui réalisent des aménagements favorables à l'espèce a dû être réalisé.

Ensuite, parmi les communes potentiellement favorables, 40 ont été tirées au hasard (20 avec aménagements et 20 sans aménagements favorables au lapin).

Les résultats seront comparés et pourront nous éclairer sur la pertinence des actions développées en faveur de cette espèce. Les résultats vous seront présentés dans un prochain « chasseur ardéchois ».



CHASSE ET COVID

*les chasseurs de « petit gibier »
fortement pénalisés*

Cette année fut très particulière pour les chasseurs de petit gibier et encore plus pour ceux qui chassent le Lièvre et la Perdrix. Alors que la chasse de ces deux espèces se pratique majoritairement en novembre, nous sommes restés confinés à la maison.

La FDC 07 regrette cette situation et accepte les incompréhensions de certains. C'est vrai, les chasseurs de grand gibier ont pu aller sur le terrain. Nous pourrions débattre longuement de ce sujet sans pour autant avoir des réponses qui conviennent à vos attentes. Les autorités sanitaires en avaient décidé ainsi, et la santé n'est-elle pas la priorité de chacun d'entre nous ?

Nous tenons à vous remercier pour le respect des règles et la discipline exemplaire dont vous avez fait preuve. Nous espérons vivement que la saison prochaine nous permettra de vivre pleinement notre passion.



Prélever une Perdrix rouge sauvage au chien d'arrêt est une émotion rare et difficile à connaître tellement cette chasse est exigeante. Cette année ne nous a pas permis de vivre pleinement cette passion. Espérons des jours meilleurs en 2021...

SANITAIRE, LE VIRUS DE NEWCASTLE SUR LES TOURTERELLES TURQUES

En France, dans le cadre du réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (réseau SAGIR) des centaines d'analyses sont pratiquées chaque année sur des animaux sauvages. Ce réseau sert de veille sanitaire des maladies qui circulent parmi la faune. Cette année est particulièrement marquée par des mortalités assez importantes de tourterelle turque. Les investigations ont permis d'identifier le Virus de NEWCASTLE comme à l'origine de la mort de ces oiseaux. L'Ardèche n'a pas échappé à cette épizootie.

En janvier 2021, des dizaines de tourterelles sont déclarées mortes à Bourg St Andéol. La FDC a assuré la récolte de cadavres et la prise en charge des analyses auprès du laboratoire départemental d'analyse de la Drôme. Les résultats ont confirmé la circulation de ce virus. En mars, c'est au tour de St Marcel d'Ardèche d'être concernée. Quelques moineaux semblent aussi en avoir été victimes.

Ce virus est assez contagieux chez certaines espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. La contagion peut être directe, par contact entre oiseau ou indirecte avec les rats, les souris... Les pigeons et les tourterelles sont particulièrement sensibles à ce virus. La maladie peut se caractériser de différentes manières selon les espèces, les individus... : Troubles respiratoires, troubles nerveux, diarrhées...

La capacité de développement des populations de tourterelles turques devrait permettre à cette espèce de compenser les pertes assez rapidement.



LA FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE L'ARDÈCHE

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche

15€ AU LIEU DE 18€ Samedi

22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

ENTRÉE
GRATUITE
Pour les
enfants
de -10 ans

Nom : Prénom :

Email :

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair
Le Game Fair est organisé par Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - Tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.com

Game Fair
EN LOIR-ET-CHER

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

11-12-13 JUIN 2021

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

DINER SPECTACLE
SAMEDI 12 JUIN
RÉSERVATIONS 01 41 40 31 28



gamefair.fr

SÉCURITÉ A LA CHASSE



SÉCURITÉ

UNE NOUVELLE FORMATION POUR TOUS LES CHASSEURS

La loi chasse N° 2019 – 773 du 24 juillet 2019 dans son article L. 424 – 15 prévoit de nouvelles dispositions sur la sécurité à la chasse. L'objectif est de renforcer la formation des chasseurs en matière de sécurité.

L'année 2021 sera l'année de mise en place de cette formation issue de la réforme de la chasse.

Cette formation d'envergure nationale a pour objectif une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité. Elle s'adresse à tous les chasseurs de France.

Ce n'est pas un examen, il n'y a pas de sanction.

Le groupe de travail formation de la FDC 07 a défini les modalités de sa mise en place dans notre département.

Les publics concernés :

l'ensemble des chasseurs ardéchois est concerné, soit environ 10 000 adhérents qui devront suivre obligatoirement tous les 10 ans cette formation de remise à niveau. A l'issue de ces 10 ans si le chasseur n'a pas participé à cette formation, il ne pourra pas obtenir sa validation pour l'année suivante.

Quel seront les chasseurs qui seront convoqués en priorité :

La base de départ choisi pour convoquer est l'âge, avec un âge (seuil de départ) établi à 80 ans, qui sera le commencement pour solliciter les chasseurs dans un ordre décroissant pour arriver jusqu'à 1000 participants par année. Le niveau zéro étant l'année d'obtention du permis.

Les modalités de mise en œuvre :

Sur la base d'un programme prédéfini par la FNC, les fédérations départementales sont chargées de la mise en œuvre de cette formation sur leur territoire. La fédération de l'Ardèche s'est donc penchée sur une organisation la plus adaptée possible face aux contraintes de nos chasseurs et nous avons fait le choix de nous déplacer sur 5 sites judicieusement répartis sur l'ensemble du département.

Il y aura bien-sûr des formations à la FDC au col de l'Escrinet. Un point en basse-Ardèche, un sur le plateau Ardéchois, un sur la vallée du Rhône « nord » et si possible un lieu entre Lamastre / Le Cheylard. Nous sommes en recherche de salle(s) , rendez-vous de chasse qui pourrai(en)t accueillir ce type de formation. Amis responsables, merci de contacter la FDC si vous pensez que votre local correspond aux critères suivants : Parking facile d'accès et sans nuisance pour le voisinage, salle pouvant accueillir 30 personnes assises « confortablement », relativement facile d'accès,... A vous lire (Denis AMBLARD à la FDC attend vos coups de téléphone !)

Enfin, une version « dématérialisée », pour laquelle nous attendons de plus amples informations devrait être possible. Nous vous tiendrons informé de cette évolution qui permettra probablement de se former « à la maison » avec des critères de validation sécurisée pour les différents sujets abordés.

Contenu et durée :

Le contenu et la durée de cette formation ont été préalablement arrêté par la Fédération nationale des chasseurs en coordination avec les services de l'OFB. Essentiellement basé sur la sécurité et le comportement du chasseur, elle durera 3h30.

Calendrier :

En attente encore à ce jour (début avril) des modalités de déroulement, nous prévoyons néanmoins de réaliser dès cette année 2021 environ 40 sessions de formation (20 journée avec deux sessions / jour).

Par la suite nous envisageons de répartir ces formations dans un calendrier annuel, avec quelques jours de formation chaque mois. Les lundis et vendredis seront privilégiés pour permettre un accès simplifié au plus grand nombre.

Objectifs :

Remise à niveau de tous les chasseurs de France sur le thème de la sécurité à la chasse.

La FDC souhaite vivement que ces 3h30 doivent être perçus doivent être perçus comme un échange et une remise à niveau des acquis, en aucun cas cela ne doit être vécu comme une contrainte.

Programme de la formation :

Présentation des résultats de l'enquête annuelle sur les accidents de chasse réalisée par l'OFB

Analyse de cas d'accidents réels

Consignes de sécurité individuelles et techniques préventives pour les améliorer

Connaissance des armes

Points de balistique

La FDC et la sécurité : aspect réglementaire, le SDGC et les particularités locales (chasse en battue...)

Chacun de ces points est suivi d'un temps d'échange avec la salle qui permettra d'approfondir, par exemple, pour notre département, les notions de chasse en battue, de responsabilité,...

Formateurs:

Pour la première année ce sont les techniciens de la FDC 07 qui assureront cette formation. Ils pourront être accompagnés du responsable du groupe de travail « formation » Patrice FRAYSSE et du(es) délégué(s) de secteur(s) de la FDC concerné(s).

Coût :

Le conseil d'administration de la FDC a débattu sur l'aspect -sensible- du coût de cette formation. La FDC n'a jamais eu pour objectif de rentabiliser quelque formation que ce soit ! Cependant elle se doit de gérer au plus juste le budget fédéral et elle souhaite limiter au maximum les nouvelles dépenses ! Aussi, le conseil d'administration a choisi de faire financer à hauteur de 10 euros par participant le coût à cette formation. La « fédé » ne s'enrichira pas ! Mais cela permettra d'amortir -une partie- des frais engendrés par ces nouveaux stages « sécurité ».

Ainsi, le chasseur participant financera sa participation 10 euros, soit 1 euro par an pour la sécurité à la chasse,...



Le mirador : un moyen efficace pour assurer un tir fichant



Arme sécurisée sur le poste

GRAND GIBIER



LE CHEVREUIL

La saison 2020-2021 s'achève et marque le début du nouveau plan de chasse triennal pour le chevreuil (2020-2023). Les indicateurs disponibles sur le niveau de la population au niveau départemental montrant une stabilité des populations de chevreuil, les attributions pour le nouveau plan triennal sont restées identiques au précédent (à quelques unités près !).

Conformément à ce que prévoit la mise en œuvre du plan triennal, cette transition a permis de réajuster le plan de chasse en fonction des unités de gestion et des territoires.

Sur cette saison, les premiers bilans laissent présager d'un tableau de chasse annuel d'environ 4 900 individus. Compte tenu du contexte sanitaire de cette saison de chasse, il faut se satisfaire d'avoir su maintenir une pression de chasse comme celle-ci pour gérer convenablement l'espèce. Néanmoins des territoires ne sont pas parvenus au niveau habituel de prélèvements et il faudra accentuer un peu plus les efforts la saison prochaine. Mais pas d'inquiétude, le plan de chasse triennal permet cette souplesse et cette réactivité !



LE SANGLIER



Le bilan définitif de la saison 2019-2020 permet d'établir le prélèvement de 19 138 sangliers.

L'évènement marquant de cette saison 2020-2021 a été le confinement du mois de novembre. Outre les mesures sanitaires qu'il a fallu déployer tout au long de la saison, la saison s'est interrompue durant quelques jours le temps qu'un arrêté préfectoral vienne fixer le cadre des missions d'intérêt général de régulation du grand gibier.

Chaque année en Ardèche, le mois de novembre permet de réaliser entre 20 et 25% du tableau de chasse annuel pour le sanglier !

Pendant un peu plus d'une semaine, nous sommes restés à la maison, confinés. Nous pouvons alors estimer à 1000 sangliers le retard pris sur cette période !

La chasse a repris peu à peu mais de façon très progressive, ce qui laisse entendre un nouveau retard pris dans l'avancement du tableau départemental en termes de prélèvements. Malgré cela, les éléments disponibles pour l'instant (dans l'attente des bilans de mesures administratives et de quelques saisies en retard dans l'application Géochasse) nous permettent d'établir un niveau de prélèvement provisoire de 16 850 sangliers.

Le montant définitif des dégâts de grand gibier pour la saison 2019-2020 s'élève à 178 397€ dont 165 569 € imputable au sanglier. Le seuil départemental de solidarité n'a pas été dépassé pour 2019-2020, il n'y a donc pas de contribution sanglier supplémentaire. Pour la saison 2020-2021, nous sommes actuellement aux alentours de 200 000€, ce qui permet de définir une tendance finale inférieure à 250 000€. Il faut redoubler de vigilance car les dégâts semblent s'accroître cette saison et nous avons vu plus tôt que la pression de chasse n'avait pas pu être maximale cette saison...

Graphique Indemnisation Dégâts / Prélèvements



le dauphiné libéré

C'est toujours avec votre « quotidien régional » qu'est « LE DAUPHINE LIBERE » que votre FDC réalise et distribue le « chasseur Ardéchois » que vous avez entre les mains.

Ce partenariat établi il y a quelques années nous permet :

- De vous transmettre quantité d'informations pour vous tenir informé sur la chasse en général et plus particulièrement dans notre département. De plus, depuis trois ans, le conseil d'administration de la FDC 07 a souhaité vous informer sur les montants alloués, les personnes ou structures concernés pour l'indemnisation des dégâts de gibiers.
- Une procédure d'envoi efficace avec ce partenaire « au quotidien » qu'est LE DAUPHINE LIBERE. Une entreprise rouée et performante pour la distribution du courrier.
- D'entretenir notre partenariat avec ce quotidien qui nous tient informé de l'actualité « chasse » et d'autres bien-sûr !

Nous souhaitons qu'il réponde toujours à vos attentes et que vous passerez en sa compagnie d'agréables moments !

Après une année 2020 ô combien turbulente et oppressante en terme d'actualité, le chasseur Ardéchois tient à remercier toutes les équipes du DAUPHINE LIBERE qui ont toujours été présentes et à l'écoute pour relater les moments forts de la chasse en Ardèche en 2020.

Bonne lecture à toutes et à tous

Le comité de rédaction



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA THÈSE SUR LE SANGLIER ET "L'EFFORT DE CHASSE"

Évaluation des facteurs influençant le succès de la chasse pour gérer le sanglier (*Sus scrofa*) : comprendre les relations entre l'effort de chasse, la capturabilité et les conditions de chasse.

Thèse soutenue le 18 Décembre 2020 par Pablo Vajas

Introduction

Durant ces dernières décennies, les effectifs des populations de sangliers ont fortement augmenté en Europe comme en France, tels qu'illustrés par l'augmentation des prélèvements réalisés, passant d'environ 70 000 individus prélevés au tableau de chasse national dans les années 1970 à plus de 747 000 individus aujourd'hui (voir bilans du réseau ongulé-sauvage OFB/FDC/FNC ; Saint-Andrieux et Barboiron, 2019).

Cette augmentation s'accompagne d'une augmentation des interactions négatives avec certaines activités humaines, telles que des dégâts dans les cultures, des collisions routières, ou encore les risques sanitaires (propagation potentielle de maladies : peste porcine classique, ou africaine).

C'est pourquoi la gestion des populations de sanglier représente alors un enjeu national majeur, comme l'illustre le rapport parlementaire « Restaurer l'équilibre agro-sylvocynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grand gibier et de leurs dégâts à l'échelle nationale » paru en 2019. Plusieurs moyens de gestion peuvent être mis en place

pour réduire les dégâts causés par le sanglier, de l'installation de clôtures électriques autour de certaines parcelles agricoles à risque, jusqu'à la gestion quantitative directe des populations elles-mêmes.

C'est en effet la gestion via l'activité de chasse récréative qui peut impacter le plus efficacement les effectifs d'animaux. La chasse, et plus particulièrement la chasse en battue, représente la principale source de mortalité du sanglier en France, qui plus est en exerçant une pression de chasse très importante sur l'ensemble du territoire national.

Malgré tout, la chasse en France telle qu'elle est exercée ne semble pas toujours répondre aux attentes locales des gestionnaires avec autant d'efficacité qu'espéré.

Il est alors nécessaire d'améliorer les connaissances autour du processus de chasse pour, au final, améliorer la gestion du sanglier.

Résultats spécifiques au département de l'Ardèche

Pour une gestion durable des populations exploitées, une bonne connaissance de l'évolution dans le temps des différentes tendances démographiques est nécessaire. Dans cet objectif, les données de chasse sont souvent collectées par des instances de gestion, gouvernementales ou associatives, pour élaborer des indices permettant d'estimer plus ou moins directement ces tendances démographiques.

À cet égard, la FDC 07 a mis en place une logistique basée sur la distribution et la récupération de carnets de battues confiés à chaque association communale de chasse. Ces informations sont ensuite centralisées dans une base de données qui nous a été rendue accessible pour cette étude.

Ces carnets de battue regroupent des informations sur l'effort de chasse (nombre de journées chasseurs) lors d'une battue ainsi que le tableau de chasse associé (nombre de sangliers prélevés) sur l'ensemble de la saison de chasse (septembre-février) des 10 années de suivis comprises entre 2006-2007 et 2016-2017.

Selon les conditions environnementales durant les battues, l'efficacité de la chasse, pour un effort de chasse donné, est susceptible de varier. Ainsi, la proportion des animaux qu'il sera possible de prélever dans l'enceinte d'une battue ne sera pas la même si celle-ci se déroule sur un terrain accidenté dans les Cévennes, dans la garrigue du Sud du département très embroussaillée ou encore en plaine avec une bonne visibilité.

De plus, cette efficacité peut dépendre également du moment de la saison durant lequel la battue se déroule (par exemple avec la chute des feuilles en automne qui améliore la visibilité).

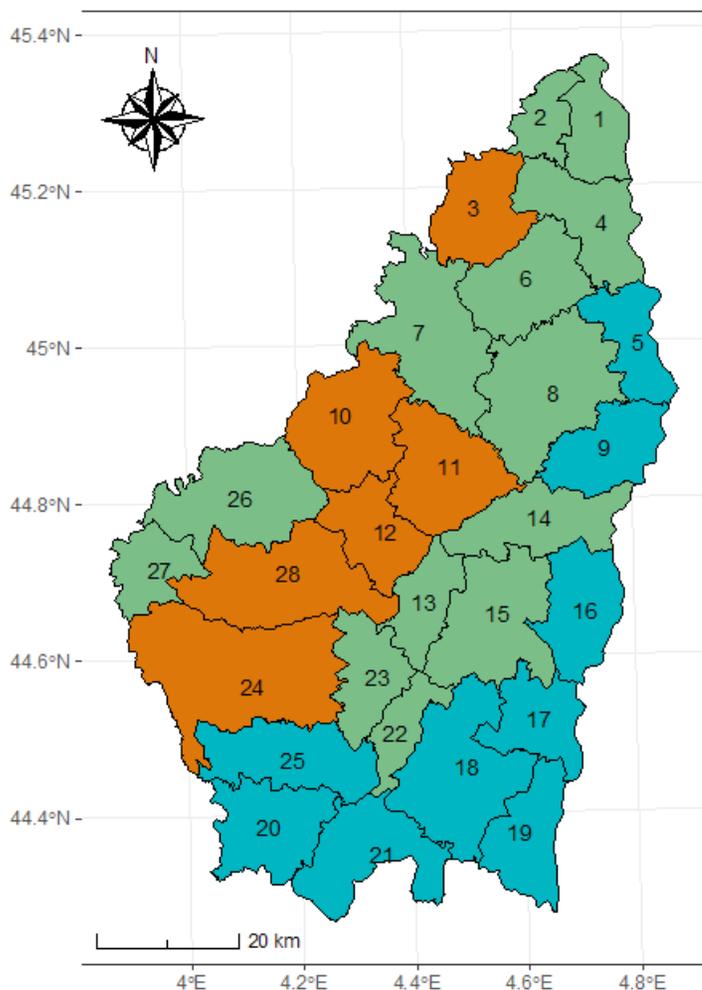
Ainsi, un effort mis en œuvre par les chasseurs d'une unité de gestion donnée pendant une période donnée se traduira par une certaine proportion des animaux de la population prélevée, plus ou moins grande selon la capturabilité des animaux. Cette proportion d'animaux prélevés, appliquée à une population d'une certaine taille, donne le tableau de chasse. Ainsi, un tableau de chasse sera plus ou moins grand selon que l'effort mis en œuvre est plus ou moins important, selon que les conditions environnementales rendent cet effort plus ou moins efficace (capturabilité des animaux plus ou moins grande), et selon que la taille de la population chassée est plus ou moins grande.

Un des objectifs de ma thèse était de quantifier ces différents aspects : à partir des carnets de battue de la fédération de l'Ardèche et des informations qu'ils contiennent, il était possible d'estimer à la fois :

- L'efficacité d'une chasse caractérisée par un nombre de chasseurs donné dans différentes unités de gestion du département, et durant les différents mois de la période de chasse, autrement dit la proportion de la population prélevée avec un nombre de journées-chasseurs donné
- Un indice de la densité initiale de la population dans l'unité de gestion, en septembre. En fait, seule la densité relative (c'est-à-dire la densité multipliée par une constante inconnue) était accessible : autrement dit, cette approche ne permet pas de déterminer le nombre d'animaux exact dans la population, mais elle permet de dire que ce nombre était deux fois plus important à tel moment qu'à tel autre.

Pour cette estimation, j'ai utilisé des modèles dits de « catch-effort ». Si la mise en œuvre de ces modèles peut être compliquée, le principe de ces approches est assez simple : cette famille de méthodes s'appuie sur l'augmentation du nombre de sangliers cumulés prélevés au cours de la saison de chasse, résultant dans le fait qu'il y ait de moins en moins de sangliers à prélever dans une population qui voit ses effectifs diminuer. Ces modèles s'appuient sur la forme de cette décroissance dans le temps du tableau de chasse lors d'une battue avec un effort donné, pour estimer à la fois l'efficacité des chasses (c'est-à-dire la capturabilité des animaux) et un indice de la taille initiale des populations au mois de septembre.

Pour simplifier le processus, aidé par les experts de la fédération départementale des chasseurs nous avons regroupé les unités de gestion de ce département selon trois grands types de conditions environnementales qui peuvent affecter la probabilité de prélever un sanglier. Ainsi 3 groupes d'UGs ont pu être définis en Ardèche - territoires « ouverts », territoires « fermés », et territoires en « pentes » (voir figure 1).



Les types d'UG

- fermé
- ouvert
- pente



Figure 1
Après concertation avec les experts de la FDC, nous avons regroupé les UG en trois grands types de conditions environnementales pouvant affecter la chasse (afin de simplifier le système en vue de la modélisation).
En d'autres termes nous ne considérons pas le processus de chasse comme étant identiques sur l'ensemble du territoire. Nous avons ainsi regroupé les UG de l'Ouest se situant dans les Cévennes et caractérisées par des territoires pentus, les UG du Nord composées de forêts mixtes présentant un milieu ouvert et enfin les territoires du Sud et de l'Est composés de forêts de chêne vert caractérisés par des territoires fermés.

Résultats sur l'efficacité de la chasse

L'efficacité de la chasse était plus importante dans le type de territoire « ouvert » que dans les types de territoire « fermé » et « en pente ». Ainsi, dans l'unité 6, 5000 journées-chasseurs dépensées entre septembre et novembre conduiraient à 20 % de la population prélevée dans l'unité 6 (type ouvert), mais seulement 15 % dans l'unité 16 (plus fermée), pourtant plus petite.

La capturabilité est la plus importante entre décembre et janvier, beaucoup plus que durant les premiers mois de chasse. Par exemple, pour l'unité de gestion 6, en milieu ouvert, 1200 journées chasseurs conduiraient à 4.8 % de la population prélevée en septembre, alors que ce même effort conduirait à 6.8 % de la population prélevée en décembre.

Pour le type de territoire « ouvert » l'efficacité de la chasse diminue fortement en janvier et février, pour retourner à

une valeur proche de celle observée en début de saison, contrairement aux territoires accidentés ou fermés du sud du département où cette efficacité reste constante.

En d'autres termes, quel que soit le territoire d'étude, la capturabilité ou probabilité de capturer un sanglier avec un effort donné augmente entre septembre et décembre pour ensuite (i) diminuer à une valeur proche de celle observée en septembre pour les territoires « ouvert » ou (ii) rester élevée dans les territoires « fermés » et en « pente » (voir figure 2). Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait les chasseurs s'améliorent au cours de la saison de chasse et par le fait que l'environnement leur est plus favorable (par exemple chute des feuilles). Pour le cas spécifique des territoires « ouverts », le quota est rapidement atteint au cours de la saison de chasse ce qui peut expliquer la diminution en fin de saison.

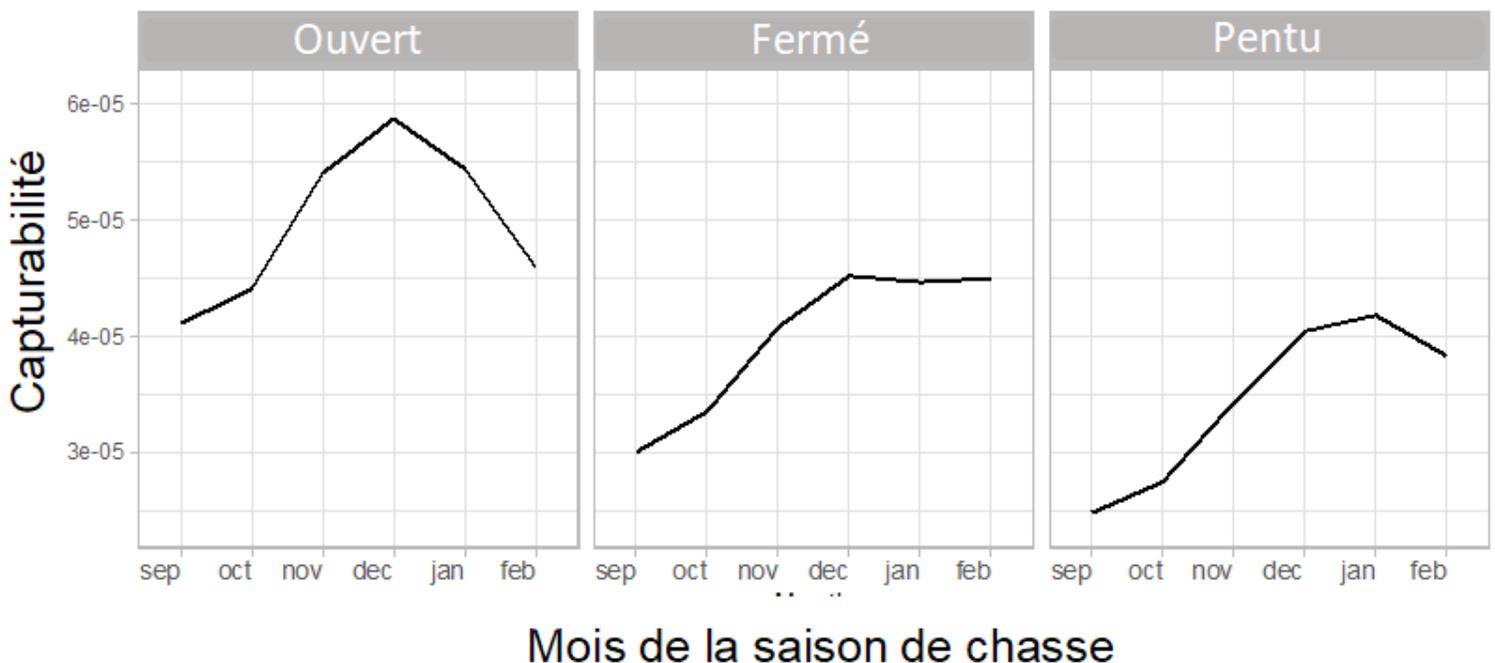


Figure 2

Capturabilité des sangliers estimée dans les trois grands types d'unité de gestion. Cette capturabilité est un paramètre assez complexe intervenant dans notre modèle, et est un indice de la facilité avec laquelle un sanglier peut être prélevé lors d'une battue dans des conditions de chasse données. Cette capturabilité sera d'autant plus grande que les conditions environnementales (praticabilité du terrain, végétation pas trop embroussaillée, chiens bien entraînés, etc.) augmenteront l'efficacité de la chasse. Notre modèle permet d'estimer ce paramètre grâce aux données de carnet de battue. Sur cette figure nous pouvons voir que la capturabilité des milieux ouverts est plus grande que dans les milieux fermés et pentus (Cévennes). Nous pouvons également voir que la capturabilité évolue au cours des mois de la saison de chasse. Quel que soit le grand type assigné, la capturabilité augmente de septembre à décembre puis soit se stabilise pour les territoires fermés et pentus, soit diminue pour les territoires ouverts.

Résultat sur les densités de sanglier

J'ai estimé les densités relatives de sangliers sur les surfaces favorables par UG et par saison de chasse. Ainsi, les tendances démographiques de ces populations peuvent être comparées dans le temps et dans l'espace.

À titre d'exemple, la densité a augmenté dans certaines UG, par exemple doublant dans UG n°2, tandis que dans d'autres UG, par exemple dans l'UG n°7, les densités n'ont pas changé au cours du temps. Ces tendances peuvent également être comparées entre les différentes UG.

À titre d'exemple, la densité de sangliers sur les zones favorables des unités de gestion pouvait être jusqu'à 9 fois plus importante dans l'UG n°22 (la plus dense) que dans l'UG n°7 (la plus faible, voir figure 3).

Les résultats montrent ainsi que les tailles de populations ont augmenté dans certaines UG tandis que dans d'autres elles sont restées stables (une douzaine d'UG stable).

Les UG caractérisées par des habitats de forêts mixtes au Nord et de forêts de conifères à l'Ouest (Cévennes) ont des populations stables sur la période d'étude. En revanche, les UG caractérisées par des forêts de feuillus avec la présence de chênes verts (fruits forestiers) avaient des populations croissantes.

Densité relative en sangliers par saison de chasse sur la période d'étude 2006-2007 à 2016-2017

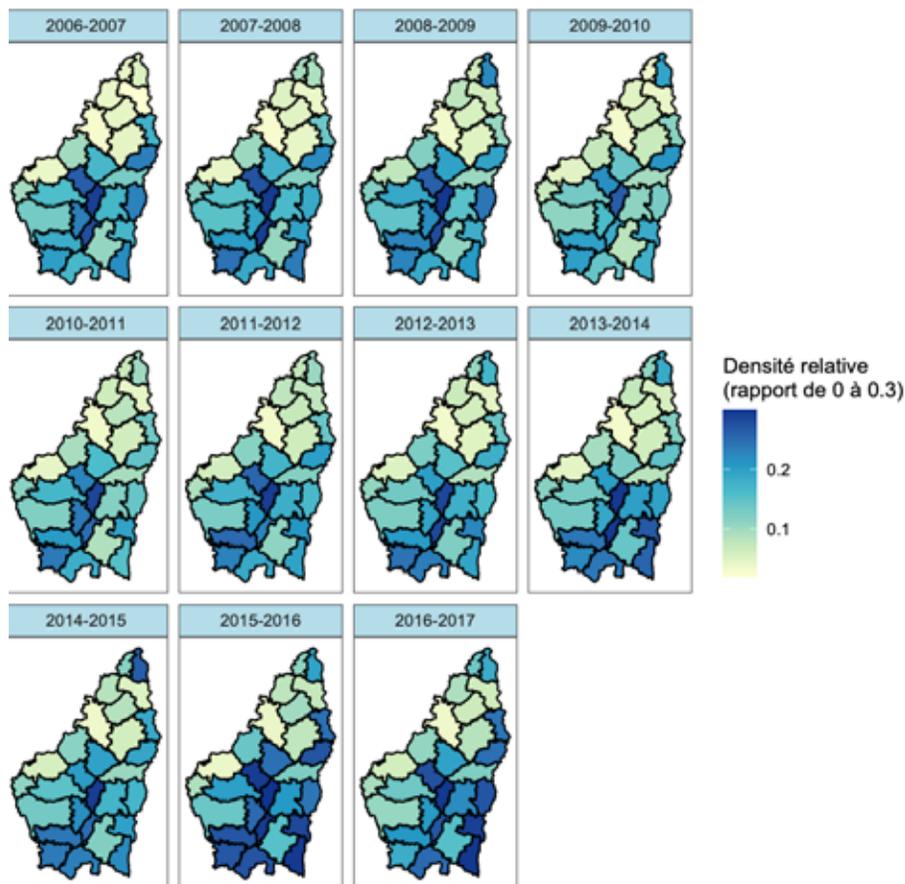


Figure 3
Carte des densités relatives des sangliers estimés en septembre de chaque saison de chasse (11 saisons de chasse), dans chaque unité de gestion. Ces densités relatives sont des indices de la densité réelle : même si la densité relative ne permet pas de savoir combien de sangliers sont réellement présents dans une unité, elle permet de savoir si la densité y augmente ou diminue : une densité relative deux fois plus importante une année A par rapport à une année B permet de conclure que la densité réelle est deux fois plus importante pendant A par rapport à B. Ces cartes permettent d'apprécier si une unité de gestion conserve la même couleur au cours des différentes saisons de chasse, traduisant une population dont les effectifs sont stables, ou bien si celles-ci deviennent plus foncées, traduisant d'une augmentation des effectifs de sangliers.



En conclusion

L'effort de chasse notamment à travers le nombre de chasseurs impliqués et/ou les journées chasseurs utilisées explique une part importante de la pression de chasse. De fait, adosser une gestion des populations de sanglier sur cette base « des journées chasseurs », comme indicateur de gestion, est un choix qui peut se valider mais doit aussi être affiné par la prise en compte de la capturabilité, afin de pouvoir améliorer et potentiellement optimiser la réalisation du prélèvement en adéquation avec les souhaits du gestionnaire.

Références :

Saint-Andrieux C et Barboiron A. 2019 : Prélèvements ongulés sauvages saison 2018-2019 – supplément faune sauvage- Faune Sauvage, N° 324 - 3e trimestre 2019 – pp : I à VIII.

Girard, F., Calenge, C., Chazot, A. & Baubet, E. 2016. Utilisation de l'effort de chasse pour gérer l'espèce sanglier (*Sus scrofa*) en Ardèche. Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les indicateurs de changement écologique, Actes du colloque tenu à Chambord le 21 mai 2015. ONCFS-FFS-FNC.

Remerciements :

Je remercie l'ensemble des chasseurs du département de l'Ardèche pour la qualité des données transmises à la FDC 07 qui nous a permis de produire des études scientifiques sur les carnets de battues. Je remercie également l'ensemble de la FDC pour le travail réalisé autour de la gestion des données, mais également Fabrice Girard pour sa confiance et pour son apport en connaissance empirique du terrain indispensable dans la traduction des résultats des modèles mathématiques en processus de terrain.



INDEMNISATIONS DE DÉGATS DE GRAND GIBIER

Vous trouverez ci-après, l'état des indemnisations de dégâts de grand gibier relatif à la campagne cynégétique 2019/2020

Ce tableau récapitulatif, arrêté au **31 mars 2021**, fait apparaître une charge constatée de 178 397 €. La répartition est la suivante :

- 165 569 € causés par l'espèce Sanglier (abréviation SA)

- 12 828 € causés par l'espèce Chevreuil (abréviation CH)

L'état des dossiers, nous informe le paiement ou non de celui-ci en date de l'arrêt du bilan comptable. Les chiffres renseignés au stade "dossier en cours d'instruction", sont calculés sur la base d'une perte reconnue et d'un prix de denrées **estimés**. Le réclamant ne peut prétendre à une quelconque indemnisation sur la base des chiffres indiqués ci-dessous.

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
17	ALBA LA ROMAINE	3918	G.A.E.C. : DES COLLINES	SA	Dossier payé	Céréales en grain	115,07 €
17	ALBA LA ROMAINE	4146	G.A.E.C. : DES COLLINES	SA	Dossier payé	Céréales en grain	72,23 €
17	ALBA LA ROMAINE	4147	G.A.E.C. : DES COLLINES	SA	Dossier payé	Céréales en grain	70,74 €
17	ALBA LA ROMAINE	4148	G.A.E.C. : DES COLLINES	SA	Dossier payé	Céréales en grain	135,44 €
17	ALBA LA ROMAINE	4151	G.A.E.C. : DES COLLINES	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières Estimation
17	ALBA LA ROMAINE	4039	M. GIL SPAN	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	426,92 €
17	ALBA LA ROMAINE	4164	M. GIL SPAN	SA	Dossier payé	Céréales en grain	74,38 €
Montant calculé Sanglier (SA)							952 €
Total ALBA LA ROMAINE							952 €
8	ALBOUSSIÈRE	4082	E.A.R.L. : DE FONTBONNE	SA	Dossier payé	Prairies	581,33 €
8	ALBOUSSIÈRE	4024	M. Didier MARTEL	SA	Dossier payé	Prairies	524,22 €
8	ALBOUSSIÈRE	4049	M. FRANCOIS LORIOU	SA	Dossier payé	Cultures Fourragères	174,08 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 280 €
Total ALBOUSSIÈRE							1 280 €
15	ALISSAS	4077	M. Luc ROUVIERE	SA	Dossier payé	Céréales en grain	431,56 €
Montant calculé Sanglier (SA)							432 €
Total ALISSAS							432 €
4	ARDOIX	4100	G.A.E.C. : FEASSON	CH	Dossier payé	Cultures Fruitières	387,64 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							388 €
Total ARDOIX							388 €
15	AUBIGNAS	3929	G.A.E.C. : DE LA PIGNATELLE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	357,50 €
15	AUBIGNAS	4119	M. REGIS LABELLE	SA	Dossier payé	Prairies	291,19 €
15	AUBIGNAS	4121	M. ROBERT RIFFARD	SA	Dossier payé	Prairies	176,15 €
Montant calculé Sanglier (SA)							825 €
Total AUBIGNAS							825 €
16	BAIX	3987	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Production de Semences Estimation
16	BAIX	4160	M. Jean-claude BROU	SA	Dossier payé	Céréales en grain	1 231,24 €
16	BAIX	4053	Mme ROSELYNE VIOUGEAS	SA	Dossier payé	Production de Semences	606,75 €
Montant calculé Sanglier (SA)							2 158 €
Total BAIX							2 158 €
22	BALAZUC	3976	M. Jean luc MIRABEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
22	BALAZUC	4154	M. Jean Marc DUPUY	SA	Dossier payé	Prairies	204,33 €
Montant calculé Sanglier (SA)							577 €
Total BALAZUC							577 €
20	BANNE	4002	M. BERNARD WYVEKENS	SA	Dossier payé	Cultures Légumières	1 641,42 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 641 €
Total BANNE							1 641 €
9	BEAUCHASTEL	4046	E.A.R.L. : COURTIAL	SA	Dossier payé	Céréales en grain	230,71 €
9	BEAUCHASTEL	4162	M. MARC VEZIAN	SA	Dossier payé	Cultures Fruitières	1 300,18 €
9	BEAUCHASTEL	4044	Mme Karine COURTIAL	SA	Dossier payé	Céréales en grain	371,45 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 902 €
Total BEAUCHASTEL							1 902 €
24	BEAUMONT	4023	M. JACQUES MATHIEU	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	815,13 €
Montant calculé Sanglier (SA)							815 €
Total BEAUMONT							815 €
11	BEAUVENE	3921	M. Lionel MOINS	CH	Dossier payé	Cultures Légumières	591,88 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							592 €
11	BEAUVENE	4115	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier payé	Prairies	414,39 €
11	BEAUVENE	4132	M. Didier MATHEVON	SA	Dossier payé	Prairies	2 654,36 €
11	BEAUVENE	4013	M. Lionel MOINS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Légumières Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							3 076 €
Total BEAUVENE							3 668 €
20	BERRIAS ET CASTELJAU	3937	E.A.R.L. : DOMAINE DE CASSAGNOLE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 048,78 €
20	BERRIAS ET CASTELJAU	3949	Mme Monique ROURE	SA	Dossier payé	Production de Semences	2 081,05 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 130 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
Total BERRIAS ET CASTELJAU							3 130 €
19	BIDON	4003	G.A.E.C. : DE GADIX	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	691,84 €
19	BIDON	3991	Mme Pascale SPIGA	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	22,55 €
Montant calculé Sanglier (SA)							714 €
Total BIDON							714 €
8	BOFFRES	4143	M. Denis COSTECHAREYRE	SA	Dossier payé	Prairies	82,48 €
8	BOFFRES	4153	M. Didier MARTEL	SA	Dossier payé	Céréales en grain	71,54 €
8	BOFFRES	4157	M. Didier MARTEL	SA	Dossier payé	Prairies	64,19 €
8	BOFFRES	4150	M. Stéphane DESPESES	SA	Dossier payé	Prairies	798,43 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 017 €
Total BOFFRES							1 017 €
1	BOGY	4134	M. Stéphane MARTIN	SA	Dossier payé	Céréales en grain	213,16 €
Montant calculé Sanglier (SA)							213 €
Total BOGY							213 €
10	BOREE	4042	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier payé	Prairies	405,60 €
10	BOREE	4076	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
10	BOREE	4138	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier payé	Prairies	107,80 €
Montant calculé Sanglier (SA)							642 €
Total BOREE							642 €
8	BOUCIEU LE ROI	3922	M. GREGORY GRANGIER	CH	Dossier payé	Cultures Fruitières	5 752,99 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							5 753 €
Total BOUCIEU LE ROI							5 753 €
19	BOURG SAINT ANDEOL	4047	E.A.R.L. : DOMAINE DES MURES	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux Estimation
19	BOURG SAINT ANDEOL	3999	E.A.R.L. : PRADAL OLIVIER	SA	Dossier payé	Céréales en grain	2 499,00 €
19	BOURG SAINT ANDEOL	4000	E.A.R.L. : PRADAL OLIVIER	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							3 396 €
Total BOURG SAINT ANDEOL							3 396 €
28	BURZET	4055	M. Franz LEPPERTE	CH	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques Estimation
Montant calculé Chevreuil (CH)							687 €
28	BURZET	4084	M. Anthony PEYRONNET	SA	Dossier payé	Prairies	639,13 €
28	BURZET	4078	M. Franz LEPPERTE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques Estimation
28	BURZET	4083	M. Robert GANDON	SA	Dossier payé	Prairies	468,33 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 135 €
Total BURZET							1 823 €
10	CHAMBON (LE)	4093	M. Christian CHAUSSINAND	SA	Dossier payé	Prairies	703,58 €
Montant calculé Sanglier (SA)							704 €
Total CHAMBON (LE)							704 €
20	CHAMBONAS	3934	M. Yvan BULIARD	CH	Dossier payé	Cultures Biologiques	261,45 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							261 €
20	CHAMBONAS		M. Yvan BULIARD	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	344,21 €
Montant calculé Sanglier (SA)							344 €
Total CHAMBONAS							606 €
9	CHARMES SUR RHONE	4019	G.A.E.C. : LES PINS	SA	Dossier payé	Prairies	468,73 €
Montant calculé Sanglier (SA)							469 €
Total CHARMES SUR RHONE							469 €
22	CHAUZON	3963	G.A.E.C. : DU TREILLAS	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	367,97 €
Montant calculé Sanglier (SA)							368 €
Total CHAUZON							368 €
6	COLOMBIER LE VIEUX	4008	E.A.R.L. : SAPET	SA	Dossier payé	Pépinières	1 982,74 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 983 €
Total COLOMBIER LE VIEUX							1 983 €
8	CRESTET (LE)	3926	M. SERGE DESESTRET	CH	Dossier payé	Cultures Fruitières	1 188,35 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							1 188 €
Total CRESTET (LE)							1 188 €
15	DARBRES	4104	G.A.E.C. : DE LA PRADE	SA	Dossier payé	Prairies	3 006,12 €
15	DARBRES	4112	G.A.E.C. : MEALLARES	SA	Dossier payé	Prairies	454,09 €
15	DARBRES	4126	M. JEAN PAUL EYRAUD	SA	Dossier payé	Prairies	1 213,29 €
Montant calculé Sanglier (SA)							4 674 €
Total DARBRES							4 674 €
7	DESAIGNES	4089	G.A.E.C. : DE CLAUZE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							782 €
Total DESAIGNES							782 €
10	DORNAS	4012	M. Thomas CHALEAC	SA	Dossier payé	Prairies	43,11 €
Montant calculé Sanglier (SA)							43 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
Total DORNAS							43 €
6	EMPURANY	4103	E.A.R.L. : LES VERGERS DES VINGTENOUX	CH	Dossier payé	Cultures Fruitières	461,58 €
6	EMPURANY	3971	M. Jérôme DESGACHES	CH	Dossier payé	Cultures Fruitières	1 105,32 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							1 567 €
Total EMPURANY							1 567 €
14	FLAVIAC	4152	M. Franck ARTAUD	SA	Dossier payé	Protéagineux	362,93 €
Montant calculé Sanglier (SA)							363 €
Total FLAVIAC							363 €
15	FREYSSENET	4111	G.A.E.C. : MEALLARES	SA	Dossier payé	Prairies	257,48 €
15	FREYSSENET	4127	Mme MIREILLE ROBIN	SA	Dossier payé	Prairies	381,01 €
Montant calculé Sanglier (SA)							638 €
Total FREYSSENET							638 €
9	GILHAC ET BRUZAC	4066	M. Alexandre DEMARS	SA	Dossier payé	Prairies	389,06 €
Montant calculé Sanglier (SA)							389 €
Total GILHAC ET BRUZAC							389 €
8	GILHOC SUR ORMEZE	4142	G.A.E.C. : CHARLON	SA	Dossier payé	Prairies	346,32 €
Montant calculé Sanglier (SA)							346 €
Total GILHOC SUR ORMEZE							346 €
11	GLUIRAS	4114	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier payé	Prairies	105,07 €
11	GLUIRAS	4110	M. Alain MUNIER	SA	Dossier payé	Prairies	563,18 €
Montant calculé Sanglier (SA)							668 €
Total GLUIRAS							668 €
13	GOURDON	4144	M. NOEL VALENTIN	SA	Dossier payé	Prairies	124,18 €
Montant calculé Sanglier (SA)							124 €
Total GOURDON							124 €
11	ISSAMOULENC	4017	M. CHARLY BESSON	SA	Dossier payé	Prairies	858,04 €
11	ISSAMOULENC	4091	M. Philippe JUSTAMON	SA	Dossier payé	Prairies	253,65 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 112 €
Total ISSAMOULENC							1 112 €
24	JAUJAC	4014	M. Cédric VIDAL	SA	Dossier payé	Cultures Fruitières	347,70 €
Montant calculé Sanglier (SA)							348 €
Total JAUJAC							348 €
21	LABASTIDE DE VIRAC	4166	E.A.R.L. : PESCHAIRE	SA	Dossier payé	Céréales en grain	696,43 €
21	LABASTIDE DE VIRAC	3984	G.A.E.C. : MARRON ET FILS	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	11 073,68 €
21	LABASTIDE DE VIRAC	3958	M. MARC CHAMPETIER	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	498,94 €
Montant calculé Sanglier (SA)							12 269 €
Total LABASTIDE DE VIRAC							12 269 €
7	LABATIE D'ANDAURE	4079	G.A.E.C. : DE CLAUZE	SA	Dossier payé	Céréales en grain	102,83 €
7	LABATIE D'ANDAURE	4088	G.A.E.C. : DE CLAUZE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							295 €
Total LABATIE D'ANDAURE							295 €
25	LABLACHERE	3940	M. GREGORY THERAUBE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	414,22 €
25	LABLACHERE	3967	M. VINCENT MERCIER	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							639 €
Total LABLACHERE							639 €
12	LACHAMP RAPHAEL	4067	M. Jean Luc BERTRAND	SA	Dossier payé	Prairies	1 333,94 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 334 €
Total LACHAMP RAPHAEL							1 334 €
26	LACHAPPELLE GRAILLOUSE	4069	G.A.E.C. : DES JONQUILLES	SA	Dossier payé	Céréales en grain	95,40 €
Montant calculé Sanglier (SA)							95 €
Total LACHAPPELLE GRAILLOUSE							95 €
10	LACHAPPELLE SOUS CHANEAC	4054	M. Aurélien CHAUVY	SA	Dossier payé	Prairies	352,38 €
Montant calculé Sanglier (SA)							352 €
Total LACHAPPELLE SOUS CHANEAC							352 €
6	LAFARRE	4130	M. Eric CHALLAYE	SA	Dossier payé	Prairies	505,26 €
Montant calculé Sanglier (SA)							505 €
Total LAFARRE							505 €
18	LAGORCE	3945	M. ALEXANDRE MARCONNET	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
18	LAGORCE	3998	M. JEAN FRANCOIS MAIGRON	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 616,04 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 680 €
Total LAGORCE							1 680 €
8	LAMASTRE	3979	G.A.E.C. : DU FAGOT DE BATAILLE	CH	Dossier payé	Cultures Fruitières	996,22 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							996 €
Total LAMASTRE							996 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
18	LARNAS	3982	G.A.E.C. : DE GADIX	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	3 837,79 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		3 838 €
	Total LARNAS						3 838 €
24	LAVEYRUNE	3924	M. Franck ASTIER	SA	Dossier payé	Céréales en grain	749,70 €
24	LAVEYRUNE	3923	M. Michel BOURRET	SA	Dossier payé	Céréales en grain	135,68 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		885 €
	Total LAVEYRUNE						885 €
20	MALBOSC	4072	M. Gilbert CHAMBOREDON	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	187,28 €
20	MALBOSC	4135	M. Gilbert CHAMBOREDON	SA	Dossier payé	Cultures Fruitières	152,88 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		340 €
	Total MALBOSC						340 €
10	MARIAC	4085	Mme Virginie MARION	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
					Montant calculé Sanglier (SA)		80 €
	Total MARIAC						80 €
7	MARS	3972	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Dossier payé	Prairies	372,65 €
7	MARS	4005	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Dossier payé	Cultures Fourragères	380,23 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		753 €
	Total MARS						753 €
28	MAZAN L'ABBAYE	4061	E.A.R.L. : DE LALLIGIER	SA	Dossier payé	Prairies	282,24 €
28	MAZAN L'ABBAYE	4129	G.A.E.C. : VERNAZON	SA	Dossier payé	Prairies	1 468,45 €
28	MAZAN L'ABBAYE	4031	M. MICHEL OLLIER	SA	Dossier payé	Prairies	1 308,37 €
28	MAZAN L'ABBAYE	4029	Mlle Nathalie SAUZARET	SA	Dossier payé	Prairies	2 557,53 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		5 617 €
	Total MAZAN L'ABBAYE						5 617 €
16	MEYSSE	4113	M. Emmanuel giacomazzi	CH	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques Estimation
					Montant calculé Chevreuil (CH)		160 €
	Total MEYSSE						160 €
12	MEZILHAC	4027	M. Frédéric FAURE	SA	Dossier payé	Prairies	823,86 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		824 €
	Total MEZILHAC						824 €
15	MIRABEL	4068	M. Jean Luc BERTRAND	SA	Dossier payé	Prairies	123,86 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		124 €
	Total MIRABEL						124 €
6	NOZIERES	4125	G.A.E.C. : DES ABATTUS	SA	Dossier payé	Prairies	695,51 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		696 €
	Total NOZIERES						696 €
21	ORGNAC L'AVEN	3960	E.A.R.L. : ALAUZEN	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	10 831,70 €
21	ORGNAC L'AVEN	3957	M. ALAIN TESTUT	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 917,03 €
21	ORGNAC L'AVEN	4155	M. Jean Marc DUPUY	SA	Dossier payé	Cultures Fruitières	1 203,93 €
21	ORGNAC L'AVEN	4159	E.A.R.L. : ALAUZEN	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
					Montant calculé Sanglier (SA)		15 368 €
	Total ORGNAC L'AVEN						15 368 €
4	OZON	4149	E.A.R.L. : DE PERROT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fourragères Estimation
					Montant calculé Sanglier (SA)		660 €
	Total OZON						660 €
6	PAILHARES	4124	M. André SEIGNOVERT	SA	Dossier payé	Prairies	820,60 €
6	PAILHARES	4074	M. Marie-Julie LLANAS	SA	Dossier payé	Prairies	38,48 €
6	PAILHARES	4074	M. Marie-Julie LLANAS	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
					Montant calculé Sanglier (SA)		1 060 €
	Total PAILHARES						1 060 €
25	PAYZAC	3966	M. SERGE DUPRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
					Montant calculé Sanglier (SA)		148 €
	Total PAYZAC						148 €
5	PLATS	4016	G.A.E.C. : TRAVERSIER	SA	Dossier payé	Prairies	274,79 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		275 €
	Total PLATS						275 €
22	PRADONS	3975	M. Jean luc MIRABEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
22	PRADONS	3978	M. Patrick GUIBOURDENCHE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	493,81 €
22	PRADONS	3959	M. Yves RIEU	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 158,46 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		2 257 €
	Total PRADONS						2 257 €
18	ROCHECOLOMBE	4050	M. Patrice RAOUX	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 261,61 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		1 262 €
	Total ROCHECOLOMBE						1 262 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
16	ROCHEMAURE	4060	E.A.R.L. : DE LA ROUVIERE	SA	Dossier payé	Céréales en grain	2 959,74 €
16	ROCHEMAURE	4165	M. DAMIEN CHAUSSIGNAND	SA	Dossier payé	Céréales en grain	1 591,00 €
16	ROCHEMAURE	4087	M. François AUDOUARD	SA	Dossier payé	Céréales en grain	275,79 €
16	ROCHEMAURE	4120	M. ROBERT RIFFARD	SA	Dossier payé	Prairies	193,48 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		5 020 €
	Total ROCHEMAURE						5 020 €
15	ROCHESSAUVÉ	4097	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier payé	Prairies	422,59 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		423 €
	Total ROCHESSAUVÉ						423 €
10	ROCHETTE (LA)	4043	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier payé	Prairies	198,51 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		199 €
	Total ROCHETTE (LA)						199 €
24	ROCLES	4022	M. GILBERT DEMOULIN	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières
					Montant calculé Sanglier (SA)		201 €
	Total ROCLES						201 €
14	ROMPON	4108	M. Firmin BRIVET-NAUDOT	SA	Dossier payé	Prairies	678,56 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		679 €
	Total ROMPON						679 €
25	ROSIERES	4051	M. Maël ROYE	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	1 481,86 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		1 482 €
	Total ROSIERES						1 482 €
28	ROUX (LE)	4062	E.A.R.L. : DE LALLIGIER	SA	Dossier payé	Prairies	59,90 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		60 €
	Total ROUX (LE)						60 €
22	RUOMS	4141	Mme REGOURDAL MIREILLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières
					Montant calculé Sanglier (SA)		240 €
	Total RUOMS						240 €
26	SAGNES ET GOUDOULET	4090	E.A.R.L. : PEYRONNET Frères	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies
					Montant calculé Sanglier (SA)		277 €
	Total SAGNES ET GOUDOULET						277 €
7	SAINT AGREVE	4075	M. GILBERT RIAILLON	SA	Dossier payé	Prairies	284,48 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		284 €
	Total SAINT AGREVE						284 €
18	SAINT ANDEOL DE BERG	3953	G.A.E.C. : DE SAINT ANDEOL	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 317,00 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		1 317 €
	Total SAINT ANDEOL DE BERG						1 317 €
10	SAINT ANDEOL DE FOURCHADES	4011	M. Thomas CHALEAC	SA	Dossier payé	Prairies	663,08 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		663 €
	Total SAINT ANDEOL DE FOURCHADES						663 €
21	SAINT ANDRE DE CRUZIERES	3964	M. JEAN PIERRE CHARAY	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	294,74 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		295 €
	Total SAINT ANDRE DE CRUZIERES						295 €
8	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	4139	G.A.E.C. : CHARLON	SA	Dossier payé	Céréales en grain	238,93 €
8	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	3943	M. Denis COSTECHAREYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies
8	SAINT BARTHELEMY DE GROZON	3983	M. JEAN PAUL CHARLON	SA	Dossier payé	Cultures Fourragères	502,25 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		930 €
	Total SAINT BARTHELEMY DE GROZON						930 €
11	SAINT BARTHELEMY LE MEIL	4131	M. Didier MATHEVON	SA	Dossier payé	Prairies	1 308,25 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		1 308 €
	Total SAINT BARTHELEMY LE MEIL						1 308 €
16	SAINT BAUZILE	4098	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier payé	Prairies	2 613,45 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		2 613 €
	Total SAINT BAUZILE						2 613 €
14	SAINT CIERGE LA SERRE	4107	M. Firmin BRIVET-NAUDOT	SA	Dossier payé	Prairies	1 039,52 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		1 040 €
	Total SAINT CIERGE LA SERRE						1 040 €
26	SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	4080	M. Denis MOULIN	SA	Dossier payé	Prairies	162,60 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		163 €
	Total SAINT CIRGUES EN MONTAGNE						163 €
24	SAINT ETIENNE DE LUGDARES	4032	M. GEOFFREY DARBOUSSET	SA	Dossier payé	Prairies	116,34 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		116 €
	Total SAINT ETIENNE DE LUGDARES						116 €
11	SAINT ETIENNE DE SERRE	3925	E.A.R.L. : DUMOUSSEAU	SA	Dossier payé	Céréales en grain	1 064,11 €
					Montant calculé Sanglier (SA)		1 064 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
Total SAINT ETIENNE DE SERRE							1 064 €	
6	SAINT FELICIEN	4028	M. DAVID CREMILLIEU	SA	Dossier payé	Prairies	94,27 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							94 €	
Total SAINT FELICIEN							94 €	
9	SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX	4073	G.A.E.C. : LA PEYRATTE	SA	Dossier payé	Prairies	816,79 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							817 €	
Total SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX							817 €	
22	SAINT GERMAIN	3948	M. ALEXANDRE MARCONNET	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	Estimation
22	SAINT GERMAIN	3955	M. Michel VIGNE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	66,18 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							144 €	
Total SAINT GERMAIN							144 €	
15	SAINT GINEYS EN COIRON	4095	E.A.R.L. : LA BLACHETTE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	Estimation
15	SAINT GINEYS EN COIRON	4105	G.A.E.C. : DE LA PRADE	SA	Dossier payé	Prairies	998,80 €	
15	SAINT GINEYS EN COIRON	4122	M. Thierry MOUTON	SA	Dossier payé	Prairies	160,78 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 448 €	
Total SAINT GINEYS EN COIRON							1 448 €	
4	SAINT JEAN DE MUZOLS	3981	E.A.R.L. : DE BEAUVOIR	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							241 €	
Total SAINT JEAN DE MUZOLS							241 €	
13	SAINT JULIEN DU SERRE	3928	M. Denis ETIENNE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	Estimation
13	SAINT JULIEN DU SERRE	3968	M. Denis ETIENNE	SA	Dossier payé	Cultures Fruitières	116,45 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							116 €	
Total SAINT JULIEN DU SERRE							116 €	
14	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	4106	M. Jacques MOURIER	SA	Dossier payé	Prairies	181,65 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							182 €	
Total SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN							182 €	
9	SAINT JULIEN LE ROUX	4059	M. Jacques JOLY	SA	Dossier payé	Prairies	145,97 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							146 €	
Total SAINT JULIEN LE ROUX							146 €	
16	SAINT LAGER BRESSAC	4041	M. JEREMY DUSSE	SA	Dossier payé	Céréales en grain	550,51 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							551 €	
Total SAINT LAGER BRESSAC							551 €	
10	SAINT MARTIAL	4128	M. Alain MARION	SA	Dossier payé	Prairies	2 310,43 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							2 310 €	
Total SAINT MARTIAL							2 310 €	
8	SAINT MICHEL DE CHABRILLANOUX	4026	M. Mickael VALETTE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Légumières	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							370 €	
Total SAINT MICHEL DE CHABRILLANOUX							370 €	
19	SAINT MONTAN	4025	G.A.E.C. : DE GADIX	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	237,87 €	
19	SAINT MONTAN	3986	M. GILLES BOYER	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	394,22 €	
19	SAINT MONTAN	3973	S.C.E.A. : DOMAINE NOTRE DAME DE COUSIGNAC	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 342,60 €	
19	SAINT MONTAN	4001	S.C.E.A. : VILLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							2 903 €	
Total SAINT MONTAN							2 903 €	
5	SAINT PERAY	4109	M. JOHANN MICHEL	CH	Dossier payé	Cultures Viticoles	209,72 €	
5	SAINT PERAY	4118	M. TONY JAR	CH	Dossier payé	Cultures Légumières	1 024,77 €	
Montant calculé Chevreuil (CH)							1 234 €	
5	SAINT PERAY	3996	E.A.R.L. : BRUNEL	SA	Dossier payé	Céréales en grain	1 037,99 €	
5	SAINT PERAY	3919	M. JOHANN MICHEL	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	579,34 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 617 €	
Total SAINT PERAY							2 852 €	
15	SAINT PIERRE LA ROCHE	4096	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier payé	Prairies	833,28 €	
15	SAINT PIERRE LA ROCHE	4081	M. Régis CHAUSIGNAND	SA	Dossier payé	Prairies	1 025,64 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 859 €	
Total SAINT PIERRE LA ROCHE							1 859 €	
18	SAINT REMEZE	3994	E.A.R.L. : DOMAINE DE LA BRUGE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 144,59 €	
18	SAINT REMEZE	4015	M. FABIEN MARQUEROL	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 700,36 €	
18	SAINT REMEZE	4033	M. Jean Luc BLACHERE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	3 762,21 €	
18	SAINT REMEZE	3965	Mme Pascale SPIGA	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	167,92 €	
18	SAINT REMEZE	3990	Mme Pascale SPIGA	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	28,04 €	
18	SAINT REMEZE	4020	Mme Pascale SPIGA	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	294,82 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							7 098 €	
Total SAINT REMEZE							7 098 €	
21	SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	3920	G.A.E.C. : GABRIEL	SA	Dossier payé	Protéagineux	388,08 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé	
							Montant calculé Sanglier (SA)	388 €
Total SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES								388 €
16	SAINTE SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	4070	S.C.E.A. : LE CLOS DU GREL	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
							Montant calculé Sanglier (SA)	217 €
Total SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC								217 €
17	SAINTE THOME	3931	M. Jean-claude BROU	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	392,09 €	
17	SAINTE THOME	4158	M. Jean-claude BROU	SA	Dossier payé	Céréales en grain	345,39 €	
17	SAINTE THOME	3933	M. Quentin NEGRE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	299,10 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	1 037 €
Total SAINT THOME								1 037 €
16	SAINTE VINCENT DE BARRES	4018	M. ERIC VERNET	SA	Dossier payé	Céréales en grain	955,29 €	
16	SAINTE VINCENT DE BARRES	3956	M. Jean-Luc DESCOURS	SA	Dossier payé	Oléagineux	1 430,32 €	
16	SAINTE VINCENT DE BARRES	3988	M. Jean-Luc DESCOURS	SA	Dossier payé	Céréales en grain	473,70 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	2 859 €
Total SAINT VINCENT DE BARRES								2 859 €
21	SALAVAS	3962	M. Adrien BORIE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 976,17 €	
21	SALAVAS	3989	M. Jean Noel BORIE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 541,21 €	
21	SALAVAS	3938	M. Jean-Louis NEBON	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	250,69 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	3 768 €
Total SALAVAS								3 768 €
20	SALELLES (LES)	4123	M. Jean Benoît PLAGNOL	SA	Dossier en cours d'instruction	Autres	Estimation
							Montant calculé Sanglier (SA)	30 €
Total SALELLES (LES)								30 €
3	SATILLIEU	4071	G.A.E.C. : DES FUMÉES	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	Estimation
3	SATILLIEU	4006	M. Christophe PONCERY	SA	Dossier payé	Prairies	34,10 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	370 €
Total SATILLIEU								370 €
4	SECHERAS	4156	M. FRANCK BALANDRAUD	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
							Montant calculé Sanglier (SA)	394 €
Total SECHERAS								394 €
17	TEIL (LE)	4063	M. Alain-roger-charles EYRAUD	SA	Dossier payé	Céréales en grain	216,72 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	217 €
Total TEIL (LE)								217 €
28	THUEYTS	4058	Mme FRANCOISE ARNAUD	SA	Dossier payé	Prairies	36,30 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	36 €
Total THUEYTS								36 €
9	TOULAUD	3995	E.A.R.L. : BRUNEL	SA	Dossier payé	Céréales en grain	555,91 €	
9	TOULAUD	3993	M. PHILIPPE LEORAT	SA	Dossier payé	Céréales en grain	128,49 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	684 €
Total TOULAUD								684 €
13	UCCEL	3970	M. PATRICK VIALLE	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	499,64 €	
13	UCCEL	4034	M. PATRICK VIALLE	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	34,26 €	
13	UCCEL	4040	M. PATRICK VIALLE	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	1 244,36 €	
13	UCCEL	4102	M. PATRICK VIALLE	SA	Dossier payé	Prairies	13,51 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	1 792 €
Total UCCEL								1 792 €
26	USCLADES ET RIEUTORD	4092	Mme Marie Agnes MARCON	SA	Dossier payé	Prairies	198,77 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	199 €
Total USCLADES ET RIEUTORD								199 €
23	UZER	3985	M. Michel VANNIERE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles	Estimation
							Montant calculé Sanglier (SA)	204 €
Total UZER								204 €
21	VAGNAS	4167	E.A.R.L. : PESCHAIRE	SA	Dossier payé	Céréales en grain	455,12 €	
21	VAGNAS	3951	M. CHRISTOPHE LUNEL	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	479,17 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	934 €
Total VAGNAS								934 €
18	VALLON PONT D'ARC	3942	E.A.R.L. : AURIOL ET FILS	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	107,31 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	107 €
Total VALLON PONT D'ARC								107 €
28	VALS LES BAINS	4048	E.A.R.L. : DOMAINE DES MURES	SA	Dossier payé	Cultures Fruitières	133,52 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	134 €
Total VALS LES BAINS								134 €
17	VALVIGNERES	3939	E.A.R.L. : LES VEYRUNES	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	2 957,11 €	
17	VALVIGNERES	4038	E.A.R.L. : LES VEYRUNES	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	1 066,87 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier au 30 mars 2021	Culture	Montant payé
17	VALVIGNERES	3932	G.A.E.C. : REMONDAT	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	256,83 €
17	VALVIGNERES	3992	G.A.E.C. : REMONDAT	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	3 896,76 €
17	VALVIGNERES	3950	M. BENOIT JOLLIVET	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	208,74 €
Montant calculé Sanglier (SA)							8 386 €
Total VALVIGNERES							8 386 €
20	VANS (LES)	4037	G.A.E.C. : LES ACCOLS DE BRAHIC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							946 €
Total VANS (LES)							946 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	3969	E.A.R.L. : DE LADREY	SA	Dossier payé	Cultures Fourragères	1 153,61 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	4007	E.A.R.L. : DE LADREY	SA	Dossier payé	Prairies	407,07 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	4086	G.A.E.C. : MALOSSE	SA	Dossier payé	Prairies	334,02 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	4094	G.A.E.C. : MALOSSE	SA	Dossier payé	Prairies	172,48 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	3980	M. romain MOREL	SA	Dossier payé	Oléagineux	131,93 €
Montant calculé Sanglier (SA)							2 199 €
Total VERNOUX EN VIVARAIS							2 199 €
13	VESSEAUX	4057	G.A.E.C. : LACHAMP	SA	Dossier payé	Cultures Biologiques	143,28 €
13	VESSEAUX	3997	M. Alain HUGOUVIEUX	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	980,98 €
13	VESSEAUX	4009	M. Alain HUGOUVIEUX	SA	Dossier payé	Cultures Légumières	2 542,14 €
13	VESSEAUX	4021	M. GUY-NOEL MATHON	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							4 226 €
Total VESSEAUX							4 226 €
18	VILLENEUVE DE BERG	3936	M. Maxime COMTE	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	973,97 €
Montant calculé Sanglier (SA)							974 €
Total VILLENEUVE DE BERG							974 €
23	VINEZAC	3930	M. DAVID CHAROUSSET	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	636,66 €
23	VINEZAC	3954	M. DAVID CHAROUSSET	SA	Dossier payé	Cultures Viticoles	3 189,63 €
23	VINEZAC	4116	M. Michel SOULERIN	SA	Dossier payé	Prairies	20,87 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 847 €
Total VINEZAC							3 847 €
2	VINZIEUX	4117	G.A.E.C. : DU CHATAIGNIER	SA	Dossier payé	Prairies	478,95 €
Montant calculé Sanglier (SA)							479 €
Total VINZIEUX							479 €
17	VIVIERS	4099	M. Alain-roger-charles EYRAUD	SA	Dossier payé	Prairies	1 029,35 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 029 €
Total VIVIERS							1 029 €
22	VOGUE	3947	M. ALEXANDRE MARCONNET	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							678 €
Total VOGUE							678 €
14	VOULTE SUR RHONE (LA)	4163	M. MARC VEZIAN	SA	Dossier payé	Cultures Fruitières	2 548,55 €
Montant calculé Sanglier (SA)							2 549 €
Total VOULTE SUR RHONE (LA)							2 549 €



DOSSIER EQUARRISSAGE



La battue est un mode de chasse collectif jusque dans le partage des morceaux de gibier prélevé. Mais il reste les déchets de ces venaisons appelés aussi les « sous-produits animaux » que personne ne consomme. La question est alors posée : qu'en faire tout en respectant l'environnement surtout s'il est péri-urbain ou dans une zone touristique, et en restant dans le cadre de la législation ?

Peaux, viscères et têtes sont un véritable dilemme pour leur élimination. Et s'il est une solution dite « royale », c'est bien celle de l'équarrissage. En effet, avoir un spécialiste du traitement des déchets animaux est un plus qui permettra, outre l'enlèvement et l'élimination, de valoriser ces sous-produits dans diverses filières comme le compostage ou bien encore la cosmétique. C'est d'ailleurs ce que préconise le règlement européen en 2009.

L'équarrissage est sûrement la meilleure des solutions pour se débarrasser des déchets de gibier. Il est encore possible de mettre ces restes dans des fosses creusées en pleine terre. Dans ce cas, il est alors nécessaire d'utiliser de la chaux vive reconnue pour son pouvoir corrosif et désinfectant. Néanmoins ce type d'enfouissement est soumis au code rural et surtout à l'article L226-3.

Une alternative est la fosse cimentée, qu'elle soit enterrée ou hors-sol. Cette dernière est alors utilisée selon le même principe mais elle nécessite alors d'être curée.

Enfin, reste l'option de tout mettre dans des sacs poubelles et de déposer ensuite peaux et entrailles dans des containers dédiés aux déchets de la vie courante.

Ce type d'enlèvement doit être l'ultime solution pour de très petite quantité, car il faut penser aux éboueurs qui effectuent la collecte surtout en période de forte chaleur et aux agents chargés du tri, il en va aussi de notre image.

L'élimination des sous-produits de gibier est une obligation dont l'Europe se soucie de plus en plus. Néanmoins, faute d'informations ou par simple négligence, certains chasseurs ne jouent pas le jeu et agissent sans se soucier de l'environnement ni de l'image qu'ils peuvent donner de la chasse. Les solutions existent et il ne faut pas oublier que même mort et découpé, le gibier mérite notre respect.

Bon nombre de départements ont franchi le pas et se sont engagés dans la solution de l'équarrissage : c'est le cas de la Haute Loire, de la Vienne, de la Côte d'or, ...

L'Ardèche a étudié ce problème dans les années 2005-2006, en interrogeant les services sanitaires de l'état, mais n'a pas poursuivi dans le projet d'une solution satisfaisante : fosse creusée en terre, fosse cimentée, équarrissage ...

Le nombre des prélèvements franchissant le cap des 20 000 sangliers et 6000 chevreuils dans notre département, a reposé le problème du traitement des peaux, pattes et têtes. Que faire de ces sous-produits de la chasse ?

La problématique n'est pas uniforme du nord au sud de l'Ardèche, vu la différence de la quantité des prélèvements. Néanmoins, les nuisances occasionnées par de dépôts « sauvages » et de grande quantité, mettent à mal notre image de

chasseurs respectueux de la nature.

La fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche vous propose d'opter pour l'équarrissage, comme solution du traitement des sous-produits de la chasse, par le biais de l'opération « EQUARRISSAGE TOUT EN UN ».

Que devons-nous entendre par « Equarrissage TOUT en un » ?

Cette démarche met en synergie QUATRE intervenants :

Les détenteurs de droit de chasse (adhérents à la Fédération des chasseurs de l'Ardèche), la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche, La région Auvergne Rhône Alpes, et un prestataire la société SECANIM-SARIA (chargée du traitement des produits collectés).



Quels sont les rôles de chacun des intervenants ?

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche :

Elle met à disposition un grand bac d'équarrissage (type GARGANTUA d'une contenance de 750 litres, avec bonde de fond, fermeture du couvercle et roues articulées) au prix initial de 834 €. Le financement de ce bac est assuré par :

- Le détenteur du droit de chasse a une participation forfaitaire au titre de la mise à disposition pour 138 €
- La Région Auvergne Rhône Alpes participe pour 417 euros TTC, la FDC pour 279 euros TTC.

Deux conventions doivent être passées avec la FDC:

- La première liant les détenteurs de droit de chasse et la FDC pour la mise à disposition du bac,
- La seconde, entre la FDC 07 et les détenteurs de droit de chasse, pour la collecte et le traitement des sous-produits de venaison.

La FDC 07 fera l'avance du montant des factures générées par la collecte et le traitement de chaque bac. En mars, soit en fin de saison de chasse, un bilan des frais engagés pour chaque bac est effectué, le montant total des frais facturés sera prélevé en septembre pour chaque détenteur.

La Société SECANIM-SARIA :

Elle est prestataire de service pour la collecte et le traitement des sous-

produits de venaison. Elle facture à la FDC 07, pour chaque bac et à chaque passage de collecte

- Un forfait de 31,20€ TTC,
- Des frais sur le poids des produits collectés à hauteur de 201,60 € TTC la tonne.

Le détenteur du droit de chasse :

- Il se dote d'un bac d'équarrissage
- Il prépare un lieu accessible au camion qui collecte les déchets. Lieu dégagé, sans obstacle au-dessus du bac (pas de lignes électriques, de lignes téléphoniques ou de branches d'arbres).
- La FDC 07 préconise la construction d'un emplacement sur dalle bétonnée de 2,5 m X 2,5 mètres ; clôturée par un grillage souple ou rigide. La collecte des produits étant effectuée par le haut, via la grue du camion d'équarrissage.
- Devra conventionner, avec le propriétaire des lieux, pour installer le bac et effectuer les travaux.

Comment déclencher le passage du camion de collecte ?

C'est le détenteur du droit de chasse qui déclenche la collecte par un appel à un serveur vocal. la collecte intervient dans les 72 heures suivant l'appel.

Actuellement, quelques détenteurs du droit de chasse ont testé ce mode de traitement des déchets. Leurs expériences permettent d'appréhender

le coût de cette prestation, en fonction du tableau des prélèvements. Il faut compter entre 5€ et 8€ par animal prélevé. Cette estimation prend en compte le forfait du passage et le poids estimé à 40% du poids de l'animal.

A titre indicatif, pour 40 à 60 animaux prélevés, il faudra compter une enveloppe globale de 400 à 500 euros. Pour 60 à 100 animaux prélevés, compter environ 650 à 700 euros TTC.

Enfin pour un tableau avoisinant 300 sangliers prélevés, L'ACCA de SAINT-MARCEL-D'ARDECHE nous indique régler environ 1800 euros TTC

Il y a possibilité de se grouper sur un même bac de collecte, et mutualiser de ce fait les coûts de passage forfaitaires. La FDC07 avait présenté cette solution pour le traitement des sous-produits de venaison lors des réunions de secteur de l'automne dernier. Les techniciens, accompagnés de vos élus ont évoqué les différentes phases de mise en œuvre de cette solution. Actuellement, plusieurs dizaines de territoires ont mis en œuvre cette opération « l'équarrissage tout en un » !

Votre Fédération est là pour vous accompagner et vous conseiller.

Le technicien chargé du dossier est Florian CELLIER, qui peut répondre à toutes les interrogations.



FICHE TECHNIQUE TRANSMISE AUX DÉTENTEURS DE DROITS DE CHASSE

La FDC innove en 2021 en proposant un nouveau service aux adhérents : l'accompagnement pour le traitement des déchets de venaison par l'équarrissage. Vous découvrirez ci-dessous la fiche de procédure ainsi que les informations à retenir sur ce sujet. Le bac d'équarrissage est mis à disposition par la FDC 07 à la suite de la signature de deux conventions et le paiement de la participation forfaitaire par le détenteur :

- Convention 1 de mise à disposition d'un bac d'équarrissage
- Convention 2 de traitement des sous-produits de venaison par l'équarrissage
- Chèque de 138 € pour la participation forfaitaire

Pour information, le prix initial du bac est d'environ 830€ TTC

► Subvention à l'achat du bac par la FDC 07 et la Région AURA

La FDC 07 vous accompagne dans la création du point de collecte auprès des services d'équarrissage. Le service technique FDC07 se charge de remplir la fiche client ainsi que le protocole de sécurité et de réaliser le plan d'accès au site d'implantation du bac.

Il faut un site accessible aux camions, sans obstacle au-dessus du bac (arbre, ligne électrique ou téléphone, ...) et dans la mesure du possible suffisamment éloigné des habitations et des zones fréquentées par le grand public pour éviter les désagréments (odeurs, ...).

Implantation du bac : Pensez à signer la convention avec le propriétaire du terrain où le bac sera positionné !

La FDC 07 préconise un aménagement du site avec une dalle de 2.5m X 2.5m et un grillage (souple ou rigide) sur le pourtour. L'idéal étant une plateforme avec une porte d'accès comme dans l'illustration ci-contre. Dans tous les cas le ramassage se fera par le haut, via la grue du camion d'équarrissage, qui soulèvera le bac par le palonnier.

Pensez à solliciter votre municipalité pour tenter d'obtenir son soutien dans ce projet ! Vous gérez seul le rythme des levées de votre bac et commandez, via le serveur vocal téléphonique, un passage du camion d'équarrissage chaque fois que vous le jugez nécessaire.

Tarifs indicatifs :

Forfait fixe levée du bac : 31.20 € TTC

Traitement des déchets : 201.60 € TTC la Tonne

C'est la FDC 07 qui reçoit et avance les factures, pour votre bac d'équarrissage, tout au long de la saison de chasse. Au mois de mars, est dressé le bilan des frais engagés pour votre bac d'équarrissage et le montant total est prélevé automatiquement courant septembre sur le compte de l'ACCA ou de la chasse privée.



Exemple d'aménagement pour l'implantation du point de collecte



Relevage d'un bac



**Bulletin d'inscription rencontre saint Hubert Ardèche
(samedi 25 septembre 2021 à Gras)**



Tenue fluo (gilet ou casquette) obligatoire

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Téléphone : email :@.....

Nom du chien (+ affixe) :

Race : Sexe : M / F

Tatouage :

LOF : N°Puce.....

Catégories (Rayer les catégories inutiles)

Junior ou chasseur en chasse accompagnée avec chien d'arrêt ou spaniel

Chasserresse avec chien d'arrêt non trialisant

Chasserresse avec chien d'arrêt trialisant

Chasseur avec chien d'arrêt non trialisant

Chasseur avec chien d'arrêt trialisant

Chasseur ou chasserresse avec chien spaniel non trialisant

Chasseur ou chasserresse avec chien spaniel trialisant

Archer avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant ou trialisant

Merci de joindre un chèque de 45€ à l'ordre de l'association ardéchoise des chasseurs au chien d'arrêt pour les frais d'inscription et du repas du midi... Les frais d'inscription sont gratuits pour les juniors. L'inscription d'un 2ème chien coûte 25€.

Un concurrent peut participer avec 2 chiens maxi (une fiche d'inscription par chien)

Réservation des repas :

Nombre d'accompagnant : x 20 euros =€

Bulletin d'inscription à retourner [avant le samedi 11 Septembre 2021](#).

Gilles BARBE [45 rue du VALAS 07 170 MIRABEL Port](#) : 06 08 07 71 41
mail : aacca07@gmail.com

Aucune inscription ne sera prise sans son Règlement

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des engagements **Je déclare me soumettre au règlement de l'épreuve et décharge par la présente**

Les organisateurs de cette finale de toute responsabilité civile et pénale. Date : Signature :

.....

**Rendez-vous le samedi 25
septembre 2021 à 08h00 au
restaurant : REZ'TO hameau
de saint vincent 07700 GRAS**

Menu 20 €

Salade du sud-ouest :
salade verte gésiers confis
foie de volaille et magret
de canard
Gardianne de taureau
avec tagliatelles
Plateau de fromages
Dessert maison
Vin et café compris

ÉCOPASTORALISME



LES CHASSEURS DÉVELOPPENT L'ÉCOPASTORALISME "LA CHASSE COEUR DE BIODIVERSITÉ"

Autrefois, l'entretien naturel des garrigues du sud Ardèche était assuré par l'utilisation de petits ruminants, ovins et caprins. Jusque dans les années 50 des petits troupeaux étaient conduits par les bergers. Victimes de l'exode rural, les campagnes Ardéchoises ont progressivement subi l'abandon d'une agriculture traditionnelle et synonyme de biodiversité. Pour conséquence, des centaines d'hectares de broussailles colonisent lentement nos paysages. La faune et la flore associées à ces habitats disparus ont vu elles aussi leur effectif et leur répartition décroître au fil du temps.

Gestionnaires des espaces naturels, avec le consentement des propriétaires des terrains sans qui rien n'est envisageable, les chasseurs développent des actions qui favorisent le maintien et le développement d'habitats menacés et des espèces associées.

C'est dans ce contexte que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche (FDC 07) et des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) se sont fixées comme enjeu de restaurer les garrigues. La FDC 07 est une association agréée au titre de la protection de la nature. Elle propose des aménagements permettant le développement de la biodiversité en recréant des milieux complexes, structurés en mosaïque et qui alternent entre buissons, murets, pelouses sèches...

Pour aller jusqu'au bout de la démarche, les chasseurs vont jusqu'à réintégrer le pastoralisme. A titre gracieux et dans le cadre des accords avec les chasseurs, les propriétaires ont accepté le pâturage sur leur terre.



Le petit patrimoine restauré témoigne de l'activité pastorale d'autrefois

En quoi consistent les actions

La phase diagnostic a permis de mettre en évidence un milieu broussailleux homogène. Il faut savoir qu'un milieu homogène est souvent peu diversifié au niveau de la faune comme de la flore. Depuis 2008, les chasseurs financent et organisent la réouverture d'habitats jadis exploités. Ce sont ainsi plusieurs dizaines voire centaines d'hectares qui ont été restaurés comme autrefois. Les interventions proposées par la FDC se décomposent en plusieurs phases :

- Diagnostic et définition des actions à mettre en œuvre
- Travaux d'aménagement et de restauration
- Entretien des sites
- Suivi des populations d'espèces gibier : Perdrix rouge, lièvre, lapin
- Suivi des populations d'espèces non gibier: passereaux
- Suivi de l'évolution de la flore
- Mise en place d'une activité pastorale



Opération Broyage



Pastoralisme



Comptage de Perdrix rouge

Les travaux consistent à morceler ces habitats en une forme de mosaïque. Après les aménagements de réouverture, le milieu alterne entre de nombreux petits bosquets buissonnants et des zones herbeuses. Entretien dans le temps, ces espaces sont très bénéfiques à une multitude d'oiseaux, d'insectes, de reptiles ainsi que de mammifères. Les essences végétales sont tout aussi multiples et variées. Le pastoralisme est adapté aux potentialités du milieu et aux besoins des espèces sauvages. C'est uniquement un pâturage temporaire qui est pratiqué durant quelques mois de l'année au cours de l'hiver essentiellement. Cette pratique, appelée écopastoralisme est très avantageuse pour de multiples raisons :

- Entretien de la végétation à un coût réduit
- Faible empreinte carbone
- Respecte les exigences écologiques de la faune et de la flore
- Permet une activité économique et pastorale
- ...

Quels sont les principales espèces bénéficiaires de ces actions

Le milieu est de type méditerranéen avec la faune et la flore qui en dépend. Parmi les oiseaux, la Perdrix rouge est un des symboles des garrigues du sud de la France. Cette espèce fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des chasseurs. Ses exigences écologiques correspondent à de nombreux autres animaux sauvages. En mettant en place des aménagements adaptés à cet oiseau, une multitude de représentants de la faune sauvage en bénéficie : Fauvettes, Bruants, Pipits, ...

Aussi, la présence du troupeau permet de restituer naturellement au sol, par les crottes et les urines, des éléments nutritifs essentiels aux plantes herbacées. Ces excréments jouent aussi un rôle clef dans la nourriture de nombreux vers et insectes (microfaune), eux-mêmes consommés par des oiseaux...

Les actions réalisées sont également profitables aux Lièvre d'Europe, Chevreuil, Léopard ocellé, Couleuvres, insectes et bien d'autres invertébrés... Toutes ces espèces s'inscrivent dans le cycle complexe de la chaîne alimentaire et sont des proies potentielles pour de multiples prédateurs : Grand-duc d'Europe, Circaète Jean le Blanc, Faucons, Genette...

Avant aménagement



Après aménagement et pâturage



Bernard Bellon, Perdrix rouge

Les autres bienfaits de ces actions

Valorisation de notre patrimoine naturel dans ces secteurs très touristiques du sud de l'Ardèche.

Lutte contre les incendies (en 2017, sur la commune de BOURG-SAINT-ANDEOL, deux départs d'incendies ont pu être rapidement maîtrisés par les pompiers grâce aux aménagements du territoire réalisés par les chasseurs)

Les perspectives

- Pérenniser durablement le pastoralisme
- Continuer les actions d'aménagement du territoire et de suivi des espèces sauvages.
- Augmenter des surfaces aménagées pour enrichir la biodiversité.
- Améliorer l'information du grand public sur les sites aménagés.

Les partenaires



Les propriétaires privés

Les Chasseurs de Bourg St Andéol, Chambonas, Lagorce, St Marcel d'Ardèche, St Martin d'Ardèche, Les Vans.

Les bergers et propriétaires des troupeaux

VIGIFAUNE

Cette application lancée il y a déjà quelques années par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes pour **évaluer la mortalité routière** (collisions) vient d'évoluer pour permettre de récolter de nouvelles données !

Vous pouvez désormais saisir toutes vos observations d'animaux vivants ainsi que de nombreuses autres causes de mortalités comme par exemple les collisions avec une éolienne ou encore la prédation. Cette application est utilisable aussi bien par les chasseurs que par les agriculteurs, les bergers ou le grand public donc **n'hésitez pas à diffuser** l'information autour de vous !

Si vous êtes déjà utilisateur, pensez à vérifier que la mise à jour a été faite et vous permet d'accéder à la saisie d'animaux vivants et d'indices de présences. Si ce n'est pas le cas, nous sommes désolés de ce désagrément, mais il vous faudra désinstaller et réinstaller l'application.

Nous vous attendons nombreux pour recueillir un maximum d'informations sur la faune de notre Région !



Ensemble,
participons à la connaissance
de la faune de nos territoires.



TELECHARGEZ
L'APPLICATION
GRATUITE



SUR GOOGLE PLAY



SUR APPLE STORE



CONGRES FDC 2021

Vous pourrez vous connecter (avec vos « identifiants validation permis ») du samedi 10/04 à 9 H au lundi 12/04 à midi pour nous retrouver sur la page spéciale « CONGRES 2021 de la FDC 07 ».

